31e ANNÉE (4e SÉRIE) — N° 50 — 16 DÉCEMBRE 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'Edition complète, *de 10 francs à* l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Le IVe centenaire de Calvin à Genève. — II. L'apostasie de Calvin : ses causes : est-ce l'immoralité ? — III. Est-ce l'influence de la race et du milieu ? — IV. Les embarras d'argent de Calvin et la vente du 4 mai 1534. — V. Calvin en France après sa défection. — VI. Calvin à Genève. — VII. La mort de Louis XVIII. — VIII. La conversion d'Augustin Thierry. — IX. Un essai de conversion pratiqué sur Sainte-Beuve : Mme d'Arbouville. — X. Rites de passage ; circoncision. — XI. Tyrol ; Espagne ; Turmel en Allemagne ; Ehrhard ; neutralité ; religion et politique. — XII. Une Revue moderniste qui ressuscite. — XIII. Une exécution capitale en place de Grève au XVIIe siècle.

I. — Genève a célébré par de grandes fêtes cette année, du 2 au 10 juillet, le IVe centenaire de la naissance de Calvin et le 350e anniversaire de la fondation de l'Eglise, du Collège et de l'Académie de Genève.

A dire vrai, ces fêtes étaient consacrées non pas précisément à Calvin, mais « à la Réformation », — comme porte le *Programme* du concours international ouvert par l'Association du *Monument de la Réformation* à Genève, — « non à la personne de Calvin,... moins à un homme qu'à une idée..., monument impersonnel » destiné à rappeler « la mémoire *des* réformateurs et l'influence qu'ils ont exercée sur le monde moderne. »

Elles n'ont pas été populaires : le nom de Calvin n'a jamais rien dit à l'âme populaire, et ne saurait susciter rien qui rappelle même de très loin l'extraordinaire mouvement d'enthousiasme déchaîné dans toute l'Allemagne en 1883 pour le IVe centenaire de la naissance de Luther [1]. Le nom de Calvin n'éveille pas précisément des idées de fête !

Elles n'ont pas été officielles non plus et n'ont pas mis en mouvement les chancelleries ni les souverains. Le seul souverain qui ait tenu à y faire parler de lui, c'est l'empereur d'Allemagne qui dans un télégramme chaleureux a exprimé sa gratitude envers un mouvement d'émancipation religieuse auquel son pays doit tant, et sa fierté de voir trois de ses ancêtres, Coligny, Guillaume d'Orange et le Grand Electeur, figurer sur le monument des réformateurs. Guillaume II, c'est quelque chose sans doute ; mais ce n'est pas tout, et il semble bien que les calvinistes attendaient quelque témoignage aussi d'autres souverains, qui n'ont pas daigné parler. Il y a du dépit dans ces lignes de la *Revue chrétienne* (août) : — « Il a manqué un télégramme d'Edouard VII à qui on aurait dû rappeler que Calvin avait dédié un de ses livres à Edouard VI, — et un télégramme de la reine de Hollande qui, dirigée, dit-on, par des calvinistes d'archéologie comme M. Kuyper, n'a pas cru devoir s'associer à des fêtes plus *calviniennes* que proprement *calvinistes*. »

Elles ont été à l'usage d'une aristocratie intellectuelle, de tout ce qui, dans le monde des universités et parmi les intellectuels de tous pays, se réclame du principe protestant et des multiples fruits de mort qu'il n'a cessé de porter depuis le XVIe siècle, en religion et en politique, en philosophie et en sociologie. Ils se sont tous reconnus là. Celui des orateurs qui a le plus expressivement accentué la filiation logique entre l'esprit de Calvin et l'esprit de la Révolution, c'est un délégué belge, M. Paul Fredericq, de Gand, qui a « béni la cité sainte du lac Léman, cette petite et vaillante Genève de moins de 20.000 habitants au XVIe siècle, d'où est parti le grand mouvement d'émancipation, politique autant que religieux, qui constitue ce que nous sommes convenus d'appeler la civilisation moderne [1]. » — Et le chroniqueur du *Journal des*

[1] Le P. Bernard (*Etudes*, 5 juillet, p. 7) dit que « Luther répondait, à cette heure précise, aux secrètes aspirations de tout un peuple : l'Allemagne moderne est par lui ce qu'elle est. »

Tout un peuple, c'est beaucoup dire, et c'est noircir peut-être à l'excès le XVIe siècle, même le XVIe siècle allemand. Mais il est bien vrai que c'est par Luther que l'Allemagne moderne est ce qu'elle est : si les sectes de tous pays ont poussé par tous les moyens à sa croissance politique, c'est parce que et en tant que puissance protestante.

[1] Voilà bien cette « civilisation moderne » que nos libéraux ont tant reproché à Pie IX d'avoir réprouvée en bloc dans la dernière proposition du *Syllabus*. La voilà, ici, définie par un de ses tenants !

Débats (17 juillet), M. Ph. Godet (protestant), caractérisait ainsi « *l'idée qui nous réunissait à Genève* » :

Cette idée, qui s'est affirmée avec une force et une netteté singulières dans les divers épisodes du jubilé, ce n'est rien de moins que *l'unité spirituelle du monde réformé*, unité dont Genève fut le berceau, et qui est aussi réelle aujourd'hui qu'au temps de Calvin. Peut-être valait-il la peine de le constater par un de ces grands rendez-vous internationaux que rendent faciles les ressources de la civilisation moderne.

Cette « unité spirituelle », on sait de quoi elle est faite. Tout ce monde de professeurs accourus là, Calvin les eût dépêchés prestement au bûcher : les seuls avec qui il se serait reconnu quelques traits de communs, c'auraient été les quelques catholiques fourvoyés là [1].

Ces fêtes, nous n'avons pas à en rendre compte ici. Elles ont été ce que l'on peut penser : services religieux protestants le dimanche ; discours, conférences, rapports ; cortège historique de 1200 figurants, évocation de toute la société de la Renaissance et de la Réforme ; promenades sur le lac ; représentation, dans la grande salle du château de Chillon, de la pièce de Théodore de Bèze, *Le Sacrifice d'Abraham* (drame biblique qui fut joué par de jeunes étudiants) ; — enfin, sur la promenade des Bastions, pose de la première pierre du monument de la Réformation, qui consistera simplement en un mur de sept à huit mètres de haut, placé contre la vieille muraille de la citadelle genevoise : au centre, statues colossales de Calvin, Farel, Bèze et Knox ; des deux côtés de ce groupe, séparées de lui par des inscriptions et des bas-reliefs rappelant les événements principaux de la Réforme, six statues des défenseurs du protestantisme : Coligny, Guillaume le Taciturne, le Grand Electeur, Roger Williams, Cromwell, et Bocksay prince de Transylvanie [2].

[1] L'Université de Paris, qui avait refusé de prendre part aux fêtes de Louvain, était dûment représentée à Genève par MM. Liard, directeur de l'enseignement supérieur, Boutroux, prof. de philosophie à la Sorbonne, G. Monod, Abel Lefranc, professeurs au Collège de France (l'un et l'autre calvinistes), Gide, Saleilles, etc. — L'Académie française y voulut figurer aussi, sous prétexte que Calvin est un des trois ou quatre plus grands noms de la prose française au XVI[e] siècle ; et c'est un catholique, d'ailleurs suffisamment libéral, M. d'Haussonville, qui la représentait.

[2] Voir, sur ces fêtes, *Revue chrétienne*, juillet et août ; *Revue historique* de sept.-octobre ; — de plus, dans *Revue chrétienne* de juillet, art. de M. Montet, sur le *centenaire*, — de M. Lobstein, sur *l'œuvre dogmatique de Calvin*, de M Bornand, *Calvin et la cure d'âmes* ; — août, allocutions à l'Oratoire du Louvre, par John Viénot (directeur de la *Revue chrétienne*) et Wilfred Monod ; — septembre, discours (au même Oratoire) du pasteur Roberty ; octobre, *Calvin et la Suède*, par N. Söderblom ; — *La doctrine de la justification par la foi dans la théologie de Calvin*, par Ch. Lelièvre. — Toute une littérature calvinienne a surgi à l'occasion de ces fêtes : *Genève calviniste*, par E. Doumergue (forme le t. III de sa biographie de Calvin) ; — *Iconographie calvinienne*, par le même ; — *Genève autrefois et aujourd'hui*, par le même ; — *L'Eglise de Genève 1535-1909*, par le pasteur Heger ; — *Œuvres choisies de Calvin*, recueil publié par la Compagnie des Pasteurs de Genève (chez Jullien) : on y trouve, avec les plus célèbres préfaces de Calvin, le *Traité des reliques*, le *Traité de la Sainte Cène*, l'*Avertissement contre l'astrologie judiciaire*, quatre sermons, des lettres, etc. ; — trad. fr. par M. et Mme Weiss, de l'Histoire de Calvin, *Jean Calvin, l'Homme et l'Œuvre*, de W. Walker, prof. à l'Université de Yale (in-8 écu de 500 p., 3 f. 50) ; — *Poésies Huguenotes*, publiées à l'occasion du IV[e] centenaire, par Daniel Benoît, in-16, 3 f. — *Jean Calvin*, par Eug. Choisy, 0 f. 50 ; — *Luther, Melanchton und Calvin in Oesterreich-Ungarn*, par le prof. Lœsche (de Vienne), Tübingen, Mohr ; — brochure de M. Claparède sur *l'Eglise réformée hongroise* ; — *Documents sur la Réformation dans le pays de Neuchâtel*, publiés par Arthur Piaget, archiviste de l'Etat, t. I, *1530-1538* (in-8 de 602 p., 12 f., Neuchâtel, Archives de l'Etat) ; etc.

II. — M. John Viénot a appelé ce mois de juillet « le mois de Calvin » ; et les *Etudes* ont eu la très heureuse inspiration d'en faire, elles aussi, un mois de Calvin. Les deux livraisons du 5 et du 20 juillet nous ont apporté un bon travail du P. Bernard sur *la Conversion de Calvin*.

C'est Calvin lui-même qui emploie ce mot de *conversion, conversio,* pour désigner son passage à l'erreur, et dans l'unique phrase où il daigne nous parler de son intérieur, dans la préface du *Commentaire sur les Psaumes,* où il dit que, « combien qu'il fût obstinément adonné aux superstitions de la Papauté, Dieu, par une conversion subite, *subita,* dompta et rangea à docilité son cœur trop endurci en telles choses. » Au rebours de Luther qui a toujours plein la bouche de ses soi-disant scrupules et de ses tentations et qui semble toujours prendre à témoin de tout ce qui se passe en lui l'univers et la postérité, Calvin, lui, est un taciturne. Sauf la phrase que nous venons de citer, il ne dit mot ; et encore, dans cette phrase, aucune indication de lieu, de date, de motif, d'impression reçue. Même silence dans toutes ses lettres de jeunesse, même adressées à ses amis intimes. Non certes, Calvin n'est pas un personnage sympathique. Une remarque que j'ai plus d'une fois entendu faire à des protestants convertis ou à des catholiques, et que j'ai faite pour mon compte, c'est que, quand on lit Luther, l'exubérance même de son langage n'est pas sans attirer un commencement de sympathie à sa personne, et l'on comprend que cet homme ait promené sa fascination conquérante à travers tout un immense pays. Chez Calvin, rien de pareil ; et il n'y a pas de risque que sa personne, quand on le lit, exerce le moindre prestige de séduction.

Cette « conversion » de Calvin a été l'objet d'une quantité de travaux protestants, en France, en Angleterre, en Allemagne. Personne n'a pu apporter la moindre preuve que Calvin, en passant à l'hérésie, ait obéi à des mobiles d'ordre purement religieux.

A quels mobiles a-t il obéi ?

Une première hypothèse qui ne semble pas devoir être retenue, c'est le dérèglement de ses mœurs : car on n'en a pas de preuve. On se rappelle les dates de son adolescence : né 10 juillet 1509, à Noyon, tout proche la cathédrale et le cloître du clergé, dans une maison détruite aujourd'hui, et d'une famille éteinte aussi aujourd'hui.

Son père, Gérard Cauvin, est l'homme d'affaires du clergé, « notaire apostolique, scribe en cour d'Eglise, secrétaire de l'évêché et promoteur du chapitre ». De l'enfance de Calvin on ne sait que peu de chose ; à douze ans, son père lui obtient son premier bénéfice, abus qui n'était pas rare alors ; il fait ses humanités à Paris, au collège de la Marche, puis au collège de Montaigu (1524-1528), école de vertu qui faisait l'édification de tout Paris depuis la réforme opérée par son principal, le Flamand Standonck.

Tout ce qu'on sait de fâcheux sur son compte à cette date, c'est qu'il se faisait remarquer entre tous par sa rigidité à censurer les autres, si bien qu'il s'attira et garda longtemps ensuite le surnom d'*Accusatif*. Et quant à ce qui est de la doctrine, Montaigu était gouverné depuis 1504 par Noël Beda, le plus intransigeant adversaire de la Réforme dans toute l'Université de Paris.

Même ceux qui ont été le plus acharnés contre Calvin (comme Florimond de Ræmond), témoignent qu'il eut « des mœurs mieux réglées et composées que Luther » : ce qui, à vrai dire, ne prouve pas grand'chose ; et puis, il faut tenir compte aussi de l'hypocrisie native de Calvin. Mais l'histoire du fer chaud dont il aurait reçu la flétrissure à Noyon, n'est pas vraie : ce qui a pu donner lieu à ce récit, c'est qu'il y a eu, à Noyon, du vivant de Jean Calvin, mais postérieurement à sa fuite à Genève, un autre Jean Calvin, comme lui chapelain de la cathédrale, et qui encourut plusieurs condamnations pour immoralité, fut fouetté de verges sous la custode par ordre du chapitre et finalement interdit en 1552. Il y avait près de vingt ans, à cette date, que Calvin avait quitté Noyon, et c'est l'identité du nom qui aura amené la confusion des personnes.

Après Montaigu, il va faire son droit à Orléans et à Bourges (1528-1531), perd son père en 1531, et, libre désormais de suivre ses goûts qui ne l'inclinent pas à la jurisprudence, revient à Paris, s'installe chez un de ses oncles qui est serrurier, et se donne tout entier aux belles-lettres, à l'humanisme. Mais que ses mœurs aient été déréglées, c'est ce que rien n'établit. Au contraire, Théodore de Bèze, qui l'a connu à Bourges et qui, lui, s'adonnait sans aucune retenue à une vie de plaisirs, relève la correction de sa conduite : — « Quant à ses mœurs, il estoit surtout fort consciencieux, ennemi des vices et fort adonné au service de Dieu qu'on appeloit pour lors. »

Donc ce n'est pas à une immoralité qui n'est pas prouvée qu'il faut demander le secret de son apostasie.

III. — D'autres ont fait appel à la théorie du milieu (M. Abel Lefranc, M. Doumergue).

Tout d'abord, Calvin est Picard, donc déjà, à ce titre, protestant dans l'âme. Car les Picards, s'ils n'ont pas inventé le protestantisme, l'ont de tout temps pratiqué : « Il n'est point de race (dit M. A. Lefranc) qui ait poussé plus loin la préoccupation de l'émancipation et de la liberté, et où l'on ait plus travaillé dans ce sens. Nul Peuple, partant, ne se prête mieux à la révolte et à l'action... C'est une remarque curieuse que les deux mouvements contraires, la Réforme française, et ce qui la combattit avec le plus d'acharnement, la Ligue, sont nés dans le même pays. On dirait que le Picard, avide de controverse, éprouve le besoin de battre en brèche, dès qu'elles sont admises, les idées qu'il a lui-même avancées. C'est avant tout un opposant. La rage de discussion l'emporte malgré lui. Il n'est cependant ni sceptique, ni ergoteur. C'est le besoin de mouvement qui anime ces hommes justement appelés les *méridionaux* du Nord par Michelet, qui était lui-même de leur race. »

Et voilà, Monsieur, pourquoi votre fille est muette !

Mais il y a plus : Calvin n'est pas seulement Picard de Picardie, c'est un Picard de Noyon. Or, Noyon (qui est la patrie de M. A. Lefranc lui-même), Noyon est « essentiellement picarde », et « nulle ville n'a été plus pleinement picarde que Noyon. Aucune n'a mieux réalisé qu'elle le mélange d'esprit frondeur et de dogmatisme obstiné qui est la caractéristique du pays. »

Voyez un peu : la plupart des grands initiateurs de la Réforme chez nous sortent de Picardie : Le Fèvre, Roussel, Vatable, Olivetan, Laurent de Normandie, Crespin, J. Macaud, sans parler de Ramus. Oui ; mais ceci ne peut-il s'expliquer que par des influences de race ? et les influences extérieures de relations, de groupement, d'amitié, n'y peuvent-elles suffire ? Depuis Calvin, ni même au temps de Calvin, on ne voit point que la Picardie se soit largement huguenotisée : ce n'est donc point à la vertu de la terre ou des aïeux qu'il faut recourir pour saisir, même en partie, le pourquoi de la « conversion » de Calvin.

Mettra-t-on en cause l'influence directe de la famille ? M. A. Lefranc allègue que le grand-père de Calvin était batelier, profession qui prédispose aux aventures. Ah !

Argument plus spécieux : ce sont les difficultés survenues, à partir de 1523, entre le chapitre d'une part, et Gérard Cauvin ou Charles son fils aîné. Mais ce n'étaient que difficultés d'argent, nullement de doctrine : même au plus fort de ses démêlés, Gérard n'avait qu'un désir, celui de faire de son fils Jean un prêtre, en raison de la grande piété de l'enfant. Il mourut d'ailleurs parfaitement en paix avec l'Eglise. Il ne faut pas juger de ces démêlés d'Eglise par l'impression qu'ils feraient sur nos contemporains : en ce temps-là, c'était pain quotidien, et l'on n'y prenait pas garde autrement (en quoi l'on avait tort sans doute, au point de vue canonique : mais la foi restait hors d'atteinte). — Charles Calvin passera au protestantisme, mais postérieurement à la défection de Jean.

Autre chose encore : les démêlés de l'évêque de

Noyon avec son chapitre. L'évêque de Noyon était, avant 1525, Charles de Hangest · en 1525 il transmet son évêché à son neveu, Jean de Hangest, prélat très recommandable, très austère, qui vécut pauvre et mourut comme un saint, mais qui malheureusement fit preuve de quelque inexpérience dans la connaissance des hommes. Il eut, avec son chapitre, des difficultés d'ailleurs ridicules : il voulut le réformer, ce qui était d'une intention louable ; mais lui-même portait la barbe, ce qui était contraire aux saints canons : en conséquence de quoi, à ses premiers actes d'autorité les chanoines répondent placidement en lui intimant l'ordre de couper sa belle barbe s'il tient à officier dans sa cathédrale ; et l'évêque n'en ayant rien fait, le doyen du chapitre, à sa barbe, ferme la porte du chœur. Etc. Le Parlement finalement intervient, et l'évêque quitte sa ville épiscopale pour se rendre à Rome ; il est possible, écrit M. A. Lefranc, que « les idées nouvelles aient été favorisées par son départ ». Possible, oui : mais ce départ n'eut lieu qu'en 1535, et Calvin venait de publier la *Christiana religionis institutio* : son apostasie remonte au moins à 1534. — Toutes ces misères épiscopo-capitulaires étaient regrettables ; mais elles ne rendent point compte d'une apostasie, et elles n'empêchaient point Noyon de constituer alors un milieu essentiellement clérical, le plus clérical peut-être de la Picardie.

Il y a encore la question des amitiés de Calvin. Calvin a-t-il subi des influences ? Mais là-dessus on n'a que des conjectures. On a mis en avant l'influence de Wolmar à Bourges ; mais on n'en a aucune preuve. Calvin, de façon générale, n'était pas homme à se livrer à la direction de personne : il imposait ses idées, il ne recevait pas aisément celles d'autrui.

On a parlé beaucoup aussi de Nicolas Cop, qui fut élu élu recteur de l'Université de Paris en octobre 1533, et de son discours inaugural du 1er novembre suivant : on a prétendu, d'abord que ce discours est l'œuvre de Calvin, ce qui n'est pas prouvé, ensuite que ce discours était luthérien, ce qui n'est pas vrai : il renfermait seulement une impertinence à l'adresse des disputes théologiques. Cop, qui n'était pas théologien mais médecin et philosophe, n'y avait point entendu malice. On le dénonça ; il crut prudent de fuir, et sa fuite contribua plus que sa harangue à le rendre suspect : il se réfugia à Bâle sa ville natale, où rien n'indique qu'il ait jamais abandonné la religion catholique. Calvin, lui aussi, pris de peur, dut fuir (il était alors régent au collège du cardinal Le Moyne), et fuir par la fenêtre, « dévallé de haut en bas, se servant des draps de son lit au lieu de corde ». Toutefois il reparaît bientôt à Paris ; il a l'honneur d'être reçu à la cour par Marguerite de Navarre, puis, comme il n'est pas bien sûr des sentiments de la police à son endroit, il vient à Angoulême rejoindre son ami le chanoine du Tillet.

Nous sommes au commencement de 1534. C'est l'année critique pour Calvin.

En tout cas, de ce qui précède on peut conclure déjà que ce n'est point du tout sous l'influence du milieu, de l'entourage, de la famille ou de la race que Jean Cauvin est devenu Calvin. C'est, au contraire, en y résistant. Calvin était aussi étranger au protestantisme par son éducation, ses traditions, ses tendances natives, qu'il était étranger à Genève par sa naissance. Si le déterminisme des origines et du milieu s'était exercé à son sujet, comme on veut qu'il s'y soit exercé, nous aurions eu un Jean Cauvin docteur de Sorbonne, chanoine de Noyon, official et juge de la foi, qui eût condamné Olivetan, son compatriote et son cousin, tout comme il condamnera plus tard Michel Servet.

IV. — Qu'est-ce donc qui a déterminé, en 1534, le passage de Calvin à l'hérésie ?

« Des difficultés d'argent et de simples calculs d'intérêt », dit le P. Bernard (p. 212). Entendons toutefois ce mot de « calculs », non pas seulement de calculs d'intérêts pécuniaires, mais aussi de calculs d'ambition et de gloire humaine. Calvin était d'une extrême vanité et suffisance ; il était dévoré d'une rage de célébrité. Au commencement de cette année 1534, il n'a pas trouvé la gloire dans le camp catholique et il est au moment d'y trouver la disette : il entrevoit un avenir brillant chez les protestants, il passe de leur côté.

La question de date ici est capitale. Si Calvin avait passé à l'hérésie deux ou trois ans plus tôt, alors que tout lui souriait du côté catholique, on pourrait essayer de célébrer en lui (comme le font ses panégyristes) un noble exemple de dévouement désintéressé à la vérité. Et c'est pourquoi ses panégyristes se sont acharnés à vouloir reculer la date de son apostasie jusqu'en 1532, 1531, 1530, ou même 1528, à lui trouver des attaches protestantes au cours de ces années, — mais sans preuve aucune. Bien au contraire : tout ce que l'on sait de lui alors, le montre catholique. A Orléans (1528-1529) comme à Bourges (1529-1531), il n'est entouré que d'amis franchement catholiques sur qui la Réforme n'a jamais eu de prise et avec qui il est resté lié jusque dans le cours de l'année 1534. De retour à Paris, en 1531, il s'installe en milieu catholique ; il est appelé même à juger de la vocation religieuse de la sœur d'un de ses amis, juge que la vocation a été décidée en toute joie et liberté, et recommande à la jeune fille la confiance en Dieu, *eique consului ut omnia reponeret in Dei virtute* (lettre à François Daniel, 27 juin 1531). Il est, à la fin de cette année 1531, candidat à la dignité d'official du chapitre de Noyon (lettre du 27 décembre 1531).

Il édite, l'année suivante, le *De Clementia* de Sénèque ; et il faut vraiment que les protestants d'aujourd'hui soient bien à court d'arguments

pour découvrir dans cette publication une intention religieuse, un appel à la clémence pour les luthériens persécutés (ce qui est aussi ridicule que de prétendre que la thèse de M. Waltz, qui n'est pas catholique, sur Sénèque, en 1909, est un appel en faveur des catholiques !). Il ne fait, au surplus, dans cette édition, que reprendre, pour la compléter, l'édition érasmienne de 1529, et c'est dans la préface de cette édition qu'Erasme a écrit la phrase si souvent citée à l'adresse du protestantisme : « Mon âme est vivement tourmentée par cette peste fatale, qui dans l'univers presque entier a étrangement troublé la concorde des princes, la religion des peuples chrétiens et les sciences les plus honorables, au point que je regrette mes études, quoique je ne connaisse d'ailleurs rien de plus doux. »

Calvin dédie son commentaire de Sénèque au « très saint et très sage Claude de Hangest, abbé de Saint-Eloi », et y donne des éloges sans réserve à des catholiques ardents comme Budé, à des adversaires du protestantisme comme était à cette date Erasme. Quand il parle du catholicisme : « notre religion », dit-il. De Paris, en 1533, il écrit à son ami orléanais François Daniel, lui parle des échauffourées antiluthériennes : pas un mot qui trahisse l'ombre de sympathie pour les luthériens, qu'il appelle au contraire « le parti révolutionnaire », *qui rebus novis inhiant* (texte qui est gênant, dit Herminjard lui même, pour ceux qui veulent que Calvin ait été déjà « complètement engagé dans les voies de la Réforme »).

Là-dessus éclate l'affaire Cop (novembre 1533). Calvin est inquiété, fuit, rentre, quitte de nouveau Paris ; mais à Angoulême, au commencement de 1534, il faut croire qu'il est au mieux avec les chanoines du lieu, car c'est lui qui est chargé par le chapitre de « prononcer les oraisons latines selon la coutume, lorsque le synode s'assemble ; ce qu'il fit deux ou trois fois dans l'église Saint-Pierre » ; et Florimond de Rœmond, qui nous raconte cela et qui est venu recueillir sur place les documents avant d'écrire son *Histoire de la naissance de l'hérésie*, ajoute que Calvin, tout le temps qu'il fut à Angoulême, ne fit « aucun exercice de religion contraire à la catholique, ni exhortation ni prière : il n'en avait pas encore l'usage. »

Soudain, brusque revirement, changement profond : ses lettres portent la trace de mille préoccupations religieuses ; des relations nouvelles se créent, compromettantes ou équivoques ; une autre vie commence, vie mystérieuse de voyages, d'affaires plus ou moins secrètes, de négociations lointaines, de prosélytisme et de controverse.

En mai il est à Noyon. Le 4, il vend ses bénéfices, c'est-à-dire sa chapellenie de la Gésine et sa cure de Pont-l'Evêque : il ne les abandonne pas, comme le dit Michelet, qui veut lui trouver en cette occurrence « le désintéressement altier de Rousseau ou de Robespierre ; » il les résigne à « maistre Antoine de la Marlière, *mediante pretio conventionis*, et prirent tous deux possession, l'un de l'argent, l'autre du bénéfice. »

Il est certain qu'à cette date du 4 mai 1534 la rupture est consommée dans son cœur. Que s'était-il donc passé ? Les difficultés d'argent ont été pour beaucoup certainement en tout ceci. Il avait gaspillé le patrimoine paternel dans ses travaux d'humaniste, dans son édition de Sénèque ; il ne payait plus le vicaire chargé de desservir sa cure, d'où procès avec le chapitre ; l'affaire Cop venait de le priver de son gagne-pain au collège du cardinal Le Moyne ; il avait sollicité ensuite, comptant sur l'appui de Marguerite de Navarre, un prieuré que le roi ne lui accorde pas et qu'il donne à un homme « de petite suffisance » : c'en est trop, la mesure est comble, il est aux abois : quelques jours après l'échec de sa requête pour le prieuré, il achève de brûler ses vaisseaux : c'est la résignation de ses bénéfices, le 4 mai 1534.

Rien donc, en tout ceci, qui nous montre en Calvin ce « bronze fondu par l'amour divin » dont parle M. Doumergue. Il a basé, en homme pratique, sa décision sur des considérations tout humaines ; et M. Rodolphe Reuss, protestant lui aussi mais point du tout apologiste (prof. aux Hautes-Etudes, à Paris), est bien plus près de la vérité quand il dit : — « Pour ma part, je pencherais fort à donner raison à ceux qui s'imaginent qu'il n'y eut jamais de *conversion* proprement dite, c'est-à-dire un violent ébranlement de l'être tout entier. »

V. — C'est dès les jours qui suivent ce 4 mai que, selon toute probabilité, Calvin se met à répandre secrètement autour de lui, à Noyon, l'erreur luthérienne : car, à la suite d'une manifestation tumultueuse qui s'est produite à la cathédrale la veille de la fête de la Trinité, nous le voyons incarcéré le 26 dans la prison du chapitre, puis relâché le 3 juin, appréhendé de nouveau le 5, relaxé (sans doute faute de charges certaines), puis en route pour Angoulême, d'où il gagne Poitiers.

A Poitiers il jette tout masque, et, dit Florimond de R., « commence à découvrir sa marchandise, » recrute des adeptes, trouve moyen d'accoster « des hommes de sçavoir, qui avaient là ouy parler de luy, lorsqu'il séjournait dans Angoulême » : là fut tenu, d'après Florimond, le premier conciliabule protestant auquel Calvin prit une part effective. Les protestants lui font fête et révérence ; sa renommée s'étend de groupe en groupe ; on l'appelle partout, à Nérac, à Bourges, à Orléans, à Paris : c'est la gloire, enfin ! Calvin en est tout étonné lui même : — « Je fus tout esbahy que devant que l'on passast, tous ceux qui avoient desir de la pure doctrine se rangeoient à moy pour apprendre, *combien que je ne fisse quasi que commencer moy mesme* » (il dit qu'il

ne fait que *commencer :* ce qui par conséquent exclut la « conversion » de date plus ou moins vieille que ses panégyristes modernes rêveraient).

Ainsi se passe l'année 1534 jusqu'à l'automne. Calvin continue ses prêches, travaille surtout avec ardeur à son *Institution de la religion chrétienne.* La cause protestante n'est pas alors en mauvaise posture à la cour : Marguerite de Navarre y exerce son influence, encore puissante au point que la Sorbonne, qui a censuré son *Miroir de l'âme pécheresse,* est obligée de faire amende honorable. C'est l'année où Noël Beda, syndic de la Faculté de théologie, l'implacable adversaire des luthériens, est appréhendé et jeté en prison, en attendant l'exil. En même temps Guillaume du Bellay, ambassadeur du roi, se met en rapport avec Mélanchthon, dans l'espoir d'arriver à une entente doctrinale entre catholiques et protestants. Les dispositions de François Ier, à cette date, sont encore indécises.

Soudain, au matin du 18 octobre 1534, éclate l'affaire des *Placards* contre la messe et la transsubstantiation, écrits en français (par un pasteur de Neuchâtel de Suisse) et affichés, dans la nuit du 17 au 18, par tout Paris, aux portes du Louvre, des églises et des couvents, à Orléans et jusqu'à la porte même de la chambre du roi, à Amboise : on y déclarait sans ambages qu'« il faut maugré leurs dents que le Pape et toute sa vermine de cardinaux, d'évesques, de prestres, et autres caphars diseurs de messes, et tous ceux qui y consentent, soyent tels : assavoir faux-prophètes, damnables trompeurs, apostats, loups, faux pasteurs, idolâtres, séducteurs, menteurs et blasphémateurs exécrables, meurtriers des âmes, renonceurs de Jésus-Christ, de sa mort et passion, faux-témoins, traistres, larrons et ravisseurs de l'honneur de Dieu, et plus détestables que les diables... »

Ce fut un *tolle* dans Paris. Dès le 19, la Chambre des vacations décide qu'elle ira à la procession expiatoire de la Sainte-Chapelle, à Notre-Dame. Dans toutes les paroisses, des processions s'organisent pour le dimanche suivant. La tête des luthériens est mise à prix ; et le 10 novembre, commence la série des condamnations à mort et des exécutions. Le roi désormais est fixé, et prendra part lui-même, à Paris, le 21 janvier 1535, à une procession expiatoire, « avec ses trois enfants, tête nue, des cierges de cire blanche ardents en la main. »

Il ne faisait plus bon à Paris pour les novateurs. Ce fut un exode en masse ; parmi les fuyards était Calvin. Quels étaient ses projets et avait-il des projets bien nets ? On ne voit pas. Il fit le voyage avec du Tillet[1] par Metz et Strasbourg vers Bâle. C'est là qu'il passe l'année 1535 (incognito, sous le nom de Martianus Lucanius). Il y achève son *Institution chrétienne,* dont la préface au roi est datée du 23 août 1535 et qui paraît sous son nom, à Bâle, en mars 1536.

VI. — En juillet 1536, au retour d'un voyage en Italie (probablement à Ferrare, chez la fameuse duchesse Renée), il s'arrête à Genève, n'y voulant passer que quelques jours, incognito, sous le nom de Charles d'Espeville. Genève était alors en proie à de formidables agitations : Farel, Froment y prêchaient le zwinglianisme, mais étaient aux prises avec de grandes difficultés et craignaient d'être débordés. Farel apprend par un ami que Calvin est à Genève : il court à son auberge et le supplie de rester avec eux et de les aider à conquérir Genève à l'Evangile. Calvin regimbe : il n'est qu'un escholier timide, dit-il ; il allègue ses recherches, ses études, la tranquillité de sa vie, ses goûts qu'il faudrait sacrifier. Farel alors s'emporte, appelle sur lui la malédiction de Dieu : « lequel mot, dit Calvin, m'espovanta et esbranla tellement que je me desistay du voyage que j'avoye entreprins. »

Calvin est désormais l'homme de Genève, sans titre officiel, mais investi d'une dictature qui ne cessera d'aller s'affermissant. Un instant, au printemps de 1538, la faction des libertins reprendra le dessus à Genève, et l'exilera : Calvin vient à Strasbourg, et y enseigne trois ans (1538-1541) la théologie. Au commencement de l'année 1541, les Genevois le rappellent, et cette fois sa dictature est définitive : de 1542 à 1546, à Genève (ville alors de 20.000 habitants), on compte 57 condamnations à mort et 76 décrets de bannissement. — Il mourut le 27 mai 1564.

Voici comment M. G. Monod caractérise l'œuvre de Calvin à Genève *(Revue historique,* sept-oct.) :

> On aurait pu croire, à entendre quelques-uns des orateurs de ces fêtes (le jubilé de cette année), que toute la gloire de Genève dût être rapportée à Calvin et qu'on n'eût pas à tenir compte de la matière avec laquelle ce puissant génie a forgé son œuvre. Il ne faut pourtant pas oublier que ce qui a fait la grandeur et la puissance du calvinisme, c'a été la rencontre de Calvin et de Genève. Voltaire a dit que la doctrine de Zwingle a pris le nom de calvinisme, de même que Christophe Colomb n'a pas donné son nom à l'Amérique. Il y a là une exagération évidente, mais cependant une part de vérité. Genève était protestante avant Calvin ; elle avait reçu par Farel, un Français lui aussi, la réforme zwinglienne, et c'est Farel qui, en contraignant Calvin, alors un simple représentant de l'humanisme protestant français, à se fixer à Genève, lui a révélé à lui-même ses qualités d'homme d'action et d'organisateur. Les Genevois avaient déjà jeté les fondements de la constitution politique de leur République ; ils avaient déjà lutté pour leur indépendance et contre leur évêque et contre la Savoie ; ils avaient déjà fait preuve de cet esprit de libre critique, de cette audacieuse franchise, de cette ferme confiance en eux-mêmes, qui sont restés leurs traits distinctifs, mais il leur manquait les qualités de concentration, de discipline, d'ordre et de persévérance que Calvin dut leur enseigner.
>
> A un autre point de vue aussi, Calvin sut leur apporter des qualités nouvelles sans détruire leurs qualités

[1] Du Tillet le suivra dans son erreur jusqu'à Genève, puis reviendra secrètement à l'Eglise romaine et essaiera d'y ramener le réformateur lui-même, qui se bornera, pour toute réponse, à lui montrer le tribunal de Dieu en disant : « C'est là où j'appelle de la sentence de tous les sages. »

natives. Ils étaient animés d'un étroit esprit de clocher et regardaient avec défiance tout ce qui venait de l'étranger. Calvin les obligea, malgré leur résistance, à ouvrir toutes grandes les portes de leur cité, de leur église et de leurs écoles aux protestants fugitifs de tous les pays, et c'est en devenant, comme l'ancienne Rome, un lieu d'asile, mais l'asile d'une élite intellectuelle et morale, que Genève devint une ville internationale, d'une puissance d'expansion incroyable, sans cesser cependant de transmettre à ses citoyens, aux nouveaux venus comme aux descendants des vieilles familles, un sentiment indéracinable d'orgueil patriotique.

C'est un des phénomènes les plus curieux de l'histoire que la constitution de cette petite nationalité, si fortement genevoise, d'une saveur de terroir si marquée et dont pourtant les familles les plus connues ont une origine étrangère, savoisienne, bressanne, vaudoise, lorraine, française, italienne ou hollandaise, tandis qu'en même temps d'autres familles, après une adoption momentanée à Genève, conservaient inaltérable leur attachement au pays natal et y retournaient pour y affronter le martyre en y prêchant leur foi.

C'est cet échange entre Genève et les protestants de tous les pays qui a fait en grande partie l'originalité de la petite République. Elle a été, comme l'a dit Michelet, l'école des martyrs [1], et en même temps elle a dû à cet afflux d'éléments étrangers de devenir un grand centre intellectuel, un des carrefours du commerce comme de la politique européenne. Si l'on peut croire que Genève n'eût pu être sans Calvin ce qu'elle a été, on peut croire aussi que, sans Genève, Calvin n'eût jamais accompli son œuvre.

VII. — Des *Mémoires* (publiés cette année) du chevalier de Cussy, diplomate dont la carrière s'échelonne, avec des fortunes diverses, du règne de Charles X à celui de Napoléon III, nous tirons ce récit de l'accueil que fit Louis XVIII mourant aux secours de la religion. Cussy ne fut pas témoin oculaire ; mais il tient ce qu'il dit du chancelier Pasquier. — Voici ce que Pasquier (qui s'est gardé de raconter la chose dans ses *Mémoires)* a dit à Cussy :

Quand personne ne pouvait plus douter de la fin prochaine du roi, qui jusqu'alors ne parlait pas d'appeler son confesseur, la duchesse d'Angoulême le supplia de recevoir les derniers sacrements. Sur le refus du roi :

— « N'oubliez pas, Sire, dit-elle, que Votre Majesté s'appelle le Roi Très Chrétien, et qu'elle n'a jamais négligé aucun des devoirs du Roi Très Chrétien.

— « Ma nièce, c'est précisément parce que j'ai dû jouer la comédie toute ma vie, comme roi, qu'au moment où la toile va tomber, je puis et je veux, comme homme, agir à ma fantaisie. »

Les larmes, les prières de la duchesse n'obtinrent rien.

Et quand, un jour ou deux plus tard, on vint dire au roi mourant que l'archevêque de Paris, suivi de quelques membres de son clergé, demandait à entrer, Louis XVIII, qui dans cette visite pieuse voyait sans doute un acte de petite tyrannie dévote de sa nièce, s'écria sur un ton de fureur qui le tint épuisé assez longtemps après : — « Qu'on ne laisse pas entrer cette canaille noire ! » — Force fut à l'archevêque de se retirer. Il ne reparut plus, et jamais, dès lors, il n'eut à réciter avec le roi les prières des agonisants. Aussi, le clergé, ayant été repoussé du lit de mort, se refusa à suivre les funérailles ; et comme cette circonstance était de nature à étonner le public, on la mit sur le compte d'une difficulté qui se serait élevée entre le clergé de Paris et les Cours souveraines de cassation et autres, au sujet des places à occuper dans le convoi...

VIII. — Les notes inédites de Dubois, le célèbre universitaire carbonaro converti du milieu du XIX^e^ siècle, qui paraissent depuis cinq ou six ans à intervalles irréguliers dans diverses Revues, nous apportent *(Revue Bleue*, 12 déc. 1908) un nouveau témoignage de la conversion d'Augustin Thierry (à ajouter à ce que nous avons dit de cette conversion, *Ami* 1905, p. 670-671 ; dans le même n°, p. 671-674, nous avons donné notre premier article sur ces notes si touchantes de Dubois). — Dubois donc prend note de l'allocution prononcée par le curé de Saint-Sulpice aux obsèques d'Augustin Thierry (24 mai 1856), avant l'absoute :

Il a eu, dit-il (le curé), avec lui (Aug. Thierry) de fréquentes et douces communications, où ses sentiments chrétiens ont éclaté : il cite jusqu'à ses paroles. La raison est nécessaire pour nous prouver que c'est Dieu qui a parlé par Jésus-Christ et par l'Evangile : une fois cela établi, il n'y a plus qu'à s'incliner, et à croire ce que l'Eglise enseigne. — Une autre fois, c'est la reconnaissance des erreurs qui lui sont échappées dans ses ouvrages et la résolution fortement exprimée de les corriger. Un jour, un homme qui se croyait de profondes connaissances en histoire, rapportait l'établissement de la papauté au IV^e^ siècle. — Vous vous trompez, reprit le véritable historien, la Papauté est d'institution divine, elle remonte à Dieu par Jésus-Christ, qui l'a instituée dans la personne de saint Pierre. — Un humble mais savant curé de village adresse à l'éminent historien une brochure intitulée : *Erreurs de M. Aug. Thierry*. Celui-ci se fait lire le livre, reconnaît la justice des critiques, et dicte pour le curé une lettre aussi flatteuse pour sa science que sincère dans l'aveu des erreurs qu'il lui a révélées.

Frappé de cette foi persévérante et de l'aveu que d'ailleurs Thierry en faisait à ses amis et à tous ceux qu'il voyait, je me crus autorisé, ajoute le curé, à lui représenter qu'il serait temps de passer à la pratique des Sacrements. — « Vous avez raison, répondit l'historien, il faut l'œuvre après la conviction, je suis membre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, je fais tout le bien que je peux, mais je sens qu'il faut davantage, je me confesserai, je communierai. » — Malheureusement le mal est venu, le mal a surpris dans ce délai. Accourus à ses derniers moments, nous n'avons pu lui administrer les Sacrements qu'avec l'incertitude s'il avait bien pleine conscience de notre ministère auprès de lui. Mais sa foi, sa résolution, sa profession déclarée, voilà ce que nous avons bien des fois recueilli de sa bouche, voilà ce qui l'honore à jamais, et plus que sa science et son talent si éminent. Voilà l'exemple qu'il vous laisse, Messieurs, voilà l'enseignement qu'il vous donne du fond du cercueil où il va descendre. Profitons-en tous, et méritons, comme j'espère qu'il l'a mérité, d'aller reposer dans le sein du Dieu de toute science et de toute lumière.

[1] Genève, avant Calvin, dit Michelet, « cité rieuse, légère, satirique, changeante comme son lac, où tant d'esprits élevés allaient s'abîmer dans les superstitions du Moyen Age, tant de nobles cœurs se perdre dans les souillures de la dissipation ; » — après Calvin, « Genève devint une ville étonnante où tout était flamme et prière, lecture, travail et austérité, la grande école de la foi et des martyrs. »

On reconnaît là cette manie d'antithèses qui est légendaire chez Michelet (cf. son règne de Louis XIV divisé en deux périodes non moins tranchées : avant et après la fistule). Voilà comme Michelet enseignait l'histoire il y a trois quarts de siècle au Collège de France ; et voilà comme l'enseigne, au même Collège, M. Monod aujourd'hui : le style a pâli, mais l'esprit de la secte est resté le même.

Dubois, après qu'il a consigné cette allocution du curé de Saint-Sulpice, ajoute qu'elle a été fort diversement accueillie et a suscité de l'irritation chez certaines personnes. Lui-même, dominé encore par un reste de ces préjugés mondains qui admettent bien que l'on rappelle et que l'on célèbre les égarements intellectuels ou moraux des grands hommes mais qui ne consentent pas que l'on dise un mot des repentirs qui ont pu suivre, lui-même trouve ce « triomphe » de l'Eglise « trop fastueux » et fait pour refouler plutôt peut-être que pour attirer : « Voilà déjà la seconde fois que j'entends M. le curé de Saint-Sulpice, excellent homme du reste, prendre possession des âmes devant le cercueil, je ne me rappelle pas exactement l'autre exemple, Orfila je crois. »

Et il ajoute : — « Au cimetière, j'ai été abordé par F..., l'exalté professeur de philosophie, qui me demandait, irrité, si quelqu'un de l'Institut ne protesterait pas pour l'honneur de la mémoire de Thierry, comme si cela avait été faux. Il ignorait sans doute la vérité [1]. »

IX. — Une correspondance inédite publiée par M. Léon Séché (*Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1909) nous révèle une nouvelle et infructueuse tentative de conversion faite sur Sainte-Beuve entre 1840 et 1850. Le célèbre critique était alors aux environs de la quarantaine, et tout occupé de son méchant *Port-Royal* (dont le tome I parut en 1840 et qui ne fut achevé définitivement que vingt ans plus tard) [2].

Celle qui essaya de lui parler à l'âme était Mme d'Arbouville, née de Bazancourt en 1810 ; mariée à vingt-deux ans au général d'Arbouville ; restée seule à Paris après le départ de son mari pour l'Afrique [3], reine d'un salon qui fut tout de suite très fréquenté : point belle, mais très spirituelle, très cultivée, esprit à la fois sérieux et léger, délicat et charmant, avec cela modeste, ennemie du bruit, le cœur sur la main (auteur de deux recueils de Nouvelles). Sainte-Beuve fut un de ses premiers visiteurs. Elle l'aima sincèrement, mais d'amitié pure, comme elle aima ses autres adorateurs.

[1] A la date du 1er juin suivant (1856), Dubois note qu'il a reçu la veille la visite d'Amédée Thierry, qui lui a donné « quelques intéressants détails sur les derniers moments de son frère, sur le caractère de sa conversion, sa vie chrétienne depuis lors ». Il ajoute qu'il les recueillera, ces détails ; mais jusqu'aujourd'hui ils n'ont pas été publiés encore. — Amédée Thierry est revenu, lui aussi, sincèrement à la pratique chrétienne, nous ne savons pas à quelle date.

Dubois rappelle aussi que c'est Thierry lui-même qui l'a reçu en 1821 dans le carbonarisme, — Thierry, avec Corcelles qui était aux funérailles et qui y tenait un des cordons du poële, Corcelles alors « fanatique de liberté » et fanatique ensuite de religion, membre de la Commission Falloux en 1849, « au pôle opposé de ce qu'il était en 1820 ».

[2] Sur l'évolution religieuse de Sainte-Beuve, voir *Ami* 1904, p. 246-247, et 1905, p. 312-316.

[3] Le général d'Arbouville fut héroïque à Lyon lors des troubles de 1848, se battant comme un sous-lieutenant toute la journée, écrit sa femme, montant le premier le pied en avant sur toutes les barricades, etc. Lyon a donné son nom à une grande voie.

C'était une de ces natures féminines qui ont besoin d'amitié, qui aiment qu'on leur fasse la cour, qui sont heureuses des hommages qu'on leur rend, mais qui entendent bien ne pas aller au-delà et ne laisser espérer à leurs adorateurs que ce que peut donner une femme du monde, aimable et vertueuse. C'est là un jeu de sensibilité ou de coquetterie dont nous n'avons pas ici à faire la casuistique : il est certainement dangereux, et la Providence permet souvent qu'il soit puni de fléchissements coupables et de catastrophes.

Il devait être d'autant plus dangereux pour Mme d'Arbouville que Sainte-Beuve n'entendait point du tout s'en tenir à ce platonisme. Ce fut, entre elle et lui, un perpétuel sujet de discussions, de reproches et de bouderies. Elle avait beau lui signifier, sur un ton qui ne permettait aucune méprise, qu'elle ne franchirait pas les sages limites de l'amitié, même amoureuse : il n'en voulait pas prendre son parti et la harcela jusque sur son lit de souffrances. Elle le supporta cependant, malgré tant d'indélicatesse, parce qu'elle l'aimait profondément. C'est là un de ces mystères d'inconséquence comme l'âme féminine en recèle tant dans ses profondeurs et ses sinuosités :

Ne dites pas, lui écrit-elle (9 nov. 1846), que vous n'avez pas de but à votre vie, car s'il vous était doux de donner votre amitié, il serait doux de la recevoir. Tout ce qu'il est sérieusement possible de donner, vous est donné, et là où vous ne voyez pas une issue, pas une éclaircie possible, il y a une route facile, et un jour serein. Je vous en prie, résignez-vous à quelques tristesses pour conserver quelques joies. C'est notre loi à tous sans exception aucune. Ne changez pas en amertume pour moi le bien si rare d'avoir un ami véritable. Essayez d'un bonheur, en dessous sans doute de celui que vous avez rêvé, mais bonheur encore, si vos regrets ont de la douceur et votre affection de la générosité...

... Je ne suis pas cet être froid et inébranlable que vous rêvez, écrit-elle un autre jour (sans date), mais simplement un cœur pur, triste, rêveur, souvent ému et si découragé dès sa jeunesse, qu'il n'a demandé à la vie d'autre bonheur que le repos, une certaine élévation de sentiment, une certaine droiture qui console et soutient. Mes amis sont mon seul bonheur. Vous savez quelle place vous avez parmi eux. J'ai prié Dieu pour vous, et il me semble qu'il vous enverra, si ce n'est joie et bonheur, du moins un peu de sérénité et le sentiment qui fait qu'on tient à ses amis et qu'on ne songe pas à s'en séparer, — le sentiment qui fait qu'on pardonne au lieu de s'aigrir, le sentiment qui rapproche les cœurs et fonde les solides amitiés de la fin de la vie.

Elle usait de son influence sur lui pour aborder la question religieuse. Cette lettre, par exemple, du Vendredi-Saint 1847 :

4 heures. Ce Vendredi-Saint. — Le souvenir de vos paroles amères contre moi, et surtout contre les plus graves croyances, m'est tellement resté dans le cœur, que, revenant de l'église, je ne sais quel instinct me pousse à vous écrire. Vous ne m'en voudrez pas d'y céder. Cela m'est une douceur. Mon cœur recueilli et ému se tourne vers vous, si loin de ce recueillement-là ! — et sans espoir de vous rien faire partager, il me faut vous écrire.

Il y a au fond de St-Roch la chapelle du Sépulcre. Il y fait complètement obscur. On n'y voit que par la faible clarté des petits cierges que les fidèles allument autour du tombeau du Christ. Le tombeau est creusé

dans le roc. Aujourd'hui on y avait mis quelques arbustes en fleur. C'est là que j'ai passé deux heures. Il y avait une grande foule, mais dans un grand silence : tous les rangs confondus s'inclinaient devant la croix. Les pauvres gens venaient avec de tout petits enfants dans les bras, qu'ils n'avaient pu laisser au logis où ils n'ont pas de domestiques. Toutes les physionomies que je regardais étaient graves. On priait des lèvres. Je ne sais ce qui se passait dans la rue, mais dans ce petit coin d'église, il y avait du silence, de l'obscurité, du calme et de la foi ; — aucun office ne s'y disait, aucun sermon ne s'y prêchait, chacun était livré à soi-même.

On n'entendait que la voix d'un prêtre qui disait à la partie de la foule circulante : « Passez ! » Ce mot était frappant, revenant sans cesse au milieu du silence : ah ! oui, nous passons ! bien vite, bien rapidement. Moi, je restais, et une parole de l'Evangile m'est revenue à l'esprit : « *Je vous donne la paix !* » Le Christ a dit vrai. Si le bonheur, si les joies ne nous viennent pas du calme austère de la religion, la paix est là, la paix résignée, la paix après le sacrifice, la paix, non parce que l'on ne sent rien, mais la paix venant *au-dessus* de ce que l'on sent ! Je suis sérieusement rentrée en moi-même, je me suis examinée sous le jour du jugement de ma conscience, après. J'ai cherché le vrai. Ce que j'ai cru voir alors, sont de ces pensées intimes que rien ne doit redire, mais une voix s'élevait en moi pour m'inspirer une immense compassion, une immense sympathie, un grand désir d'arriver à consoler. J'ai demandé *avec larmes* à Dieu de donner au cœur de mes amis deux croyances : l'immortalité de l'âme, et l'existence de Dieu. J'ai demandé aux larmes d'arracher de ces mêmes choses l'amertume, le vide, le désordre des pensées.

Oh ! si vous eussiez été là auprès de moi dans cette chapelle, dans ce silence, dans cette obscurité, au pied de ce tombeau, dans ce grand calme, si j'avais pu vous regarder au moment où mes larmes coulaient, je crois que votre cœur aurait senti aussi un peu de l'émotion qui vient de la foi. — Ah ! monsieur, vous soumettez votre croyance à votre raisonnement, et jamais à votre cœur ! il est des choses qu'il faut comprendre par l'émotion. Esprits bornés, nous voulons analyser l'infini, et quand notre vue myope ne perce pas les nuages, nous nous drapons avec orgueil et sécurité dans notre aveuglement, comme César dans son manteau pour mourir ! Ah ! venez donc être ému, un jour ! cela tue tous les raisonnements !

Oui, j'ai passé deux heures à dire : Je crois en Dieu. Je crois à mon âme éternelle. Je m'humilie dans ma faiblesse. Je désire tourner mon cœur vers tous les sentiments généreux. Je veux plaindre tous ceux qui souffrent. Je veux soutenir et consoler. Je veux pardonner à tous ceux qui m'attristent. Je veux me résigner à la souffrance (non pas à celles du corps, cela est facile, mais à celles de l'âme). Je veux être douce et courageuse envers elle. Je ne chasse aucune des émotions inséparables de la vie, il faut sentir pour vivre, il faut souffrir pour prier, il faut pleurer pour savoir parler aux autres. J'accepte toutes les tristesses de mon âme faible et agitée, mais, au milieu du trouble, je m'agenouille et je viens dans ce coin retiré songer que le Christ a dit : « Je vous donne la paix ! »

Et demain, émue et confiante, j'obéirai aux lois de l'Eglise ; si je me trompe, n'ai-je pas du moins mis en activité les plus nobles sentiments de notre être ? N'est-ce pas vivre aussi comme dans ces heures consumées dans les regrets de l'impossible ! Ah ! monsieur Cazalès, lui que vous aimez, où est-il ? où est-il pour joindre sa voix à la mienne ? Sait-il que vous dites : *Je ressemble à ce chien, je crèverai comme lui ?* — Ces paroles sont tombées douloureusement dans mon cœur, et j'en ai souffert. Je ne sais ce que je vous écris, monsieur, et ne veux pas me relire. J'ai confiance dans le sentiment qui a conduit ma main. Vous ne rirez pas de cet épanchement d'une âme amie, qui voudrait vous donner ce qu'elle sent.

Mille amitiés et à revoir !

A quelques mois de là (17 octobre 1847), elle lui parle de son *Port-Royal* : — « Ah ! plus vous avancez dans *Port-Royal*, et plus vous sentez qu'il y a bon nombre de personnes que vous blesserez. » Elle rend hommage à son talent ; mais, avec tout le talent possible, comment peut-on parler religion quand on est sans religion ?

Mettez devant un piano un homme qui ne sait pas la musique, il y a cent à parier qu'il ne touchera pas l'instrument avec un doigt, mais avec toute la main : cela fera plus de bruit sans être un *son*. — Il y a une difficulté première qui, je le sens bien, pèse sur vous : c'est d'écrire l'histoire de Port-Royal sans avoir la foi. Vous êtes trop homme de goût pour vouloir n'avoir choisi ce sujet que pour y proclamer votre incrédulité, et vous sentez les épines d'une semblable situation. Elle m'effraie pour vous, même pénétrée comme je le suis de votre grand talent et de tout ce qu'il y a de remarquable dans ce que je connais et dans ce que je prévois. Croyez-moi, laissez l'auteur dans l'ombre, puisqu'il ne saurait parler la langue de son sujet. Racontez, réunissez les faits, exposez les faits, débrouillez tous ces fils avec votre haute intelligence, mais ne concluez pas par un : « Voilà ce que je pense. »

Si vous disiez à un vieux général de l'Empire : « Votre Empereur est une chimère ! » que dirait la vieille moustache ? Les chrétiens (un grand nombre de chrétiens) croient bien plus en leur Dieu que le soldat à son chef. Ils vous diront qu'ils le voient plus clairement que le soldat ne voit son général. Un autre grand nombre de chrétiens ne croit guère, mais trouve mauvais qu'on le dise, et conserve le respect en n'ayant plus la foi. Le plus petit nombre est composé de ceux qui ne sentent rien assez pour se blesser de rien, mais aussi ceux-là n'admirent pas chaudement parce qu'ils ne sauraient rien blâmer vivement. Je vous en prie, soyez bien sobre de vous-même, au milieu de toutes ces difficultés. Et puisque vous parlez de Rossini sans savoir la musique, ne niez pas l'extase causée par l'harmonie. Comme vous auriez raison de me trouver ridicule dans cet orgueil de conseils, si vous n'aviez encore mille fois plus raison de me croire une amie qui porte un intérêt vif à ce qui regarde votre renommée !...

A la suite de la Révolution de 1848, Sainte-Beuve donne sa démission de conservateur de la Bibliothèque Mazarine, et, terrifié par les journées de juin, se fixe à Liège. C'est la séparation, mais non l'adieu. La correspondance se poursuit. Mme d'Arbouville était dès lors aux prises avec le mal qui devait l'emporter. Sainte-Beuve, dans son émoi, s'est-il laissé reprendre à quelque sentiment religieux ? Il faut le croire, puisqu'il a songé à faire un vœu pour la guérison de son amie. C'est une lettre de celle-ci (17 novembre 1848) qui nous l'apprend. Mme d'Arbouville s'en réjouit :

Certes, écrit-elle, si quelque chose pouvait fléchir cette puissance invisible, qui, je ne dirai pas, ordonne la mort de ses créatures, mais les laisse parcourir les chances mortelles de leur nature, quelle que soit l'heure où ces fatales chances arrivent, ce serait, dis-je, qu'une âme rebelle à la foi se tournât vers Dieu, et l'implorât. La guérison serait la réponse. Dieu aurait dit : « Je suis ». — et vous vous engageriez à le comprendre ainsi. Ne cherchez pas pour ce vœu des actes bien extraordinaires. Mon Dieu ! que sais-je ? Chaque soir fléchissez le genou, et dites seulement une fois : « Mon Dieu, guérissez-la ! » C'est l'heure à laquelle

moi aussi je dis : « Mon Dieu, guérissez-moi ! » — Ce sera une communauté de pensées. Si Dieu exauce, vous et moi, nous nous en souviendrons, et nous le glorifierons de la seule manière digne de lui, par le *Bien*. Mais que vous êtes bon ! cette pensée d'un vœu vient de loin quand elle arrive à un esprit sceptique comme le vôtre. Merci. Maintenant, voici de mes nouvelles.

Sainte Beuve fit son vœu et ne fut pas exaucé. Il la revit à Paris, puis à Lyon, puis à Paris encore, où elle mourut le 22 mars 1850. Elle avait fait appeler, dès qu'elle se sentit mourir, le P. de Ravignan. Sainte-Beuve put l'approcher encore une fois ou deux ensuite ; mais, après qu'elle eut reçu les derniers sacrements, elle refusa de le recevoir.

Trois ans après, Sainte-Beuve, qui jusque-là avait gardé sur elle le silence, disait (lettre à Mme du Gravier, 3 avril 1853) :

A toutes les questions sur Mme d'Arbouville, je crois qu'il n'y a qu'une réponse : Elle avait l'imagination ! elle avait la foi et le génie ! Avec cela, on pleure, on rit, on s'intéresse à des créations nées de nous-mêmes, on les fait vivre aux yeux de tous, on y met de soi et l'on ne s'y met pas tout entier : c'est là l'éternel mystère. Sa souffrance réelle était sa laideur : elle la recouvrait d'un voile éblouissant d'esprit, de bienveillance, d'agrément. La louange lui était très chère et la consolait de beaucoup de choses. Elle dépendait des salons, elle qui valait mieux. Elle avait une source naturelle et sincère, une source qu'on peut appeler *créole* de bonté, un trésor de sensibilité qu'elle n'avait placé *à fonds perdus* nulle part : cela se retrouvait et circulait dans les œuvres de sa composition et de sa fantaisie. Ma plume est trop lourde pour parler d'elle aujourd'hui : excusez-moi, nous en reparlerons à quelque heure vague de l'après-midi. Elle voulait plaire et être aimée plutôt qu'aimer... J'en sais quelque chose.

X. — *Revue critique* du 8 juillet, étude de M. Salomon Reinach sur les rites de passage (d'après le travail de M. van Gennep) : il y a *passage*, donc *danger*, donc nécessité de rites religieux, chaque fois qu'un individu passe d'un lieu dans un autre, d'un état dans un autre, d'une classe sociale dans une autre : franchir un seuil, prendre sa place à une table, devenir pubère, se marier, enfanter, mourir, adopter un genre d'occupation spéciale : autant de passages qui, dans les sociétés primitives, où tout est religieux et marqué au sceau religieux, comportent des rites appropriés.

A mesure au contraire que les sociétés se civilisent, les rites de passage se raréfient : le mariage, par exemple, rite de passage dans les sociétés du type médiéval, mais supprimé dans les sociétés modernes et remplacé par le mariage civil, non rituel, en attendant qu'il ne soit plus remplacé par rien du tout ; — le baptême, rite de passage à remplacer par le baptême laïque, à la Coutant, qui n'a plus rien de rituel ; — l'ordination, rite de passage toujours, jusqu'à ce qu'on imagine un sacerdoce laïque ; — les relevailles, rite de passage que les personnes à la hauteur laissent désormais de côté ; — les prières du matin et du soir, passages du sommeil à la veille, ou de la veille au sommeil, les prières avant et après les repas, avant et après le travail et les principales occupations ; l'eau bénite au seuil des auberges bavaroises ; etc. — « Les rites de passage, écrit M. S. Reinach, ne sont plus, chez les civilisés, que des survivances, alors que dans les sociétés primitives ils absorbent une partie de l'activité des individus et même des groupements plus ou moins larges dont ils surveillent les accès. »

Mais cette expression de « rites de passage » n'est point si mal choisie et n'a rien qui nous déplaise (indice peut-être de notre faible degré de civilisation) [1].

Parmi les rites d'initiation ou de passage à la puberté (physique ou sociale), figure la circoncision, qui est l'un des plus répandus :

M. van Gennep, dit M. S. Reinach, ne discute même pas l'explication *hygiénique* de cet usage, qu'on peut laisser à l'ignorance des gens du monde. Mais il insiste, avec raison, sur le fait que la circoncision n'est pas un rite isolé, qu'elle doit être étudiée avec toute une série de pratiques du même ordre, lesquelles, par ablation, sectionnement, mutilation de n'importe quelle partie du corps, modifient d'une façon sensible la personnalité physique d'un individu. L'ablation d'une dent (Australie), de la dernière phalange du petit doigt (Afrique du Sud), ailleurs la perforation du lobe de l'oreille, la scarification ou le tatouage, sont des phénomènes parallèles et qui comportent la même explication. Partout il s'agit d'agréger un individu à un groupe, de telle façon que l'agrégation soit définitive et laisse des traces reconnaissables. La circoncision hébraïque rentre évidemment dans cette catégorie de rites : c'est un signe d'alliance avec un certain dieu et, par suite, une marque d'appartenance à un groupe de fidèles. Faut-il penser, avec Frazer, qu'on sacrifie une partie de l'individu pour sauver le reste ? Il est probable que cette idée si répandue a exercé une influence accessoire, comme aussi celle de la sainteté du sang versé ; mais M. V. G. repousse la théorie souvent soutenue qui met la circoncision et l'excision en rapport avec la procréation. — L'explication très simple qu'il propose me semble, dans sa généralité, la plus raisonnable. Les demi-civilisés ont traité le corps humain comme un simple morceau de bois, où l'on pouvait couper ce qui dépassait, trouer les parois, labourer les surfaces planes. « Ils ont taillé dans les organes qui, de même que le nez ou l'oreille, attirent le regard, parce qu'ils dépassent et peuvent, par suite de leur constitution histologique, subir toutes sortes de traitements sans dommage pour la vie ou l'activité individuelle. »

[1] Le nouveau chroniqueur scientifique des *Débats* (qui signe T) admet les vues irréligieuses de M. van Gennep et écrit (20 mai 1909) :

« Il est évident que nous avons beaucoup de pratiques relevant du plus pur paganisme, relevant de croyances infiniment anciennes, qui ont, pendant un temps, constitué le Code de l'humanité, ou plutôt les Codes des diverses fractions d'humanité. On ne peut guère éviter cette conclusion. C'est celle des deux curieux ouvrages que M. P. Saint-Yves a récemment publiés et qui montrent combien le paganisme s'est infiltré dans le christianisme même. »

Ces deux « curieux » ouvrages de St-Yves (pseudonyme) sont : *Les Saints successeurs des Dieux ;* et *Les Vierges mères et les naissances miraculeuses.* Ils sont fort mauvais et d'ailleurs sans valeur critique, en dépit du patronage des *Débats*. — Le regretté H. de Parville, qui fut si longtemps chargé de la revue des sciences à ce *Journal*, eût été plus attentif que ne l'est M. T. à respecter la neutralité religieuse.

XI. — Le caractère avant tout religieux, et non point principalement politique ni dynastique, du soulèvement du Tyrol en 1809, mis en relief déjà dans notre Causerie de Septembre, est reconnu aussi dans *Revue Historique* de sept.-octobre : — « C'est l'Etat moderne beaucoup plus qu'une domination étrangère qu'ont combattu les Tyroliens » (p. 144) : on sait ce que signifie « Etat moderne » pour les Messieurs de la *Revue Historique :* c'est l'équivalent de la *recens civilitas* avec laquelle il n'est pas, pour l'Eglise, de réconciliation possible *(Syllabus*, prop. LXXX).

Les diatribes de certains journaux contre l'Espagne à propos de l'exécution de Ferrer, nous remettent en mémoire un article paru dans la très « chat fourré » *Vie Heureuse* (15 avril 1909) sur *la Semaine Sainte à Fontarabie* : « La foi prend, dans la catholique Espagne, un aspect violent presque sauvage, » nous y dit-on. Quiconque jugera de la foi espagnole par ce qui nous en est exposé là, n'y verra certainement que fantasmagorie brutale et bête, sans pensée et sans âme : « L'Espagne, toute l'Espagne, du sang, de la volupté, de la mort ! » — Tout n'est pas or pur sans doute en Espagne non plus qu'ailleurs ; mais la dernière des Espagnoles vaut mieux et a un sens chrétien autrement authentique que les grandes dames pseudo-catholiques qui patronnent la *Vie Heureuse* et ses concours.

Le P. Krose, dans le IIe volume de son *Kirchliches Handbuch,* passe en revue, outre l'Allemagne, tout l'univers catholique. Au chapitre « France », il tranche prestement (comme on le fait généralement en Allemagne) la question Turmel-Herzog et Cie : rappelant l'excommunication de M. Loisy et sa nomination au Collège de France, il ajoute : — « Une chose qui fut presque plus sensationnelle encore, ce furent les méritoires révélations de L. Saltet sur la question Herzog-Dupin, lesquelles mirent à nu le double ou même le triple et quadruple jeu de l'historien des dogmes Turmel, de Rennes. » — Voilà qui est catégorique, et dans un ouvrage à tirage considérable et qui pour beaucoup de monde fait autorité.

Un de nos amis d'Allemagne nous écrit que Mgr Ehrhard ne fut jamais protonotaire apostolique (comme nous l'avions dit p. 681), mais seulement prélat de la Maison de Sa Sainteté. Dont acte. C'est donc, non de la liste des protonotaires, mais de la liste des prélats qu'il a été rayé l'an dernier par ordre du Souverain Pontife, à la suite de son article sur l'Encyclique *Pascendi :* il a fourni, de cet article, la rétractation voulue pour échapper aux censures, mais la radiation a été maintenue.

Tous nos journaux catholiques ont reproduit l'an dernier l'article de la *Dépêche* de Toulouse où M. Aulard, l'enfant terrible du parti, fait le procès à la neutralité scolaire et déclare tout uniment que la neutralité n'est pas possible et qu'il n'en faut point : ce qu'il faut, c'est détruire la religion, et non pas se croiser les bras en neutralité devant elle. A la bonne heure ! voilà qui est clair et nous repose de toute la phraséologie libérale ! — En Allemagne de même, protestants et modernistes en viennent aussi à la même franchise : témoin ces citations, que nous prenons des *H.-P. Blätter* de Munich (1er octobre 1909). C'est le pasteur protestant W. Gussmann qui déclare *(Alter Glaube* de 1905, n. 13) que « tout ce que l'on fait pour le développement du protestantisme, c'est avec l'arrière-pensée d'élever le protestantisme au rang de principe politique, de lui faire place dans la vie parlementaire, de lui assurer la prépondérance et le rôle décisif dans toutes les questions de la législation et de l'administration civile. » — C'est le moderniste *Das Neue Jahrhundert* (1909, n. 18) : — « Qu'on cesse donc enfin de nous rabâcher cette ridicule phrase, que la religion et la politique n'ont rien à voir l'une avec l'autre. » — C'est le libéral Dr. Johannsen, dans *Münchener Freistatt* (1903) : « Dire que la religion et la politique n'ont absolument rien à voir l'une avec l'autre, le dire sérieusement, c'est être fou. »

Et en cas de conflit entre la politique et la religion, un catholique hésitera-t-il à reprendre à son compte la noble déclaration du protestant Gerlach ? Gerlach, qui eut ses meilleurs amis parmi les catholiques et qui vota toujours avec le Centre, dit, au Landtag prussien (20 janvier 1873), lors de la discussion de la Ire série des lois du Kulturkampf : — « Je suis Prussien des pieds à la tête ; je suis Brandebourgeois, donc, en une certaine mesure, Prussien de première classe ; je suis Berlinois, au service de Sa Majesté depuis plus de cinquante ans : par toute ma vie extérieure, je ne suis donc rien autre chose que Prussien. Mais il faut bien pourtant que je dise que la Prusse et l'Allemagne passent, pour moi, profondément au-dessous du royaume de Dieu, lequel est pour ma foi la plus intime l'éternelle patrie du ciel, et, à ce titre, infiniment plus haut que Berlin, plus haut que la Prusse, plus haut que l'Allemagne. »

XII. — La *Revue critique* (rationaliste) annonce, à la fin de son no du 2 décembre :

> La *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses,* qui avait suspendu sa publication à la fin de 1907, reparaîtra au commencement de l'année 1910, sous la direction de notre collaborateur A. Loisy... S'adresser à la librairie Nourry, 14, rue Notre-Dame de Lorette, Paris.

On se rappelle dans quelles circonstances cette Revue avait disparu, à la suite du scandale Herzog-Dupin et de l'interdiction faite aux ecclésiastiques d'y collaborer. Car des ecclésiastiques y collaboraient : elle avait été fondée par ou pour M. l'abbé Loisy ; on l'appelait couramment « la Revue Loisy ; » le secrétaire de rédaction était M. l'abbé Paul Lejay, professeur à l'Institut catholique de Paris (qui continue à collaborer aux côtés

de M. Loisy à la *Revue critique)* ; etc. Au fond, elle n'a jamais rien valu, et l'on ne s'est pas gêné pour le dire, ici ou ailleurs ; mais enfin elle affichait des prétentions scientifiques, et d'honnêtes gens ont pu s'y laisser tromper. C'est une illusion qui désormais, et grâce à Dieu, ne sera plus possible, avec M. Loisy installé officiellement à la direction, et, comme maison d'édition, la librairie moderniste Em. Nourry.

XIII. — MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger, avec leur érudition coutumière et non sans quelque impertinence cette fois, ont exhumé *(Revue de Paris*, 15 décembre 1908) la mémoire d'un Jésuite qui fut assez célèbre au XVIIe siècle, le P. Talon (né 1605, † 1691), occupé d'abord à l'enseignement, puis à la prédication et aux missions des camps ; entré, en 1637, au service de la maison de Condé ; professeur, vingt années durant (1647-1666), du prince de Conti ; réintégré ensuite, sur son désir, au collège de Clermont, à Paris, qu'il ne quitta plus ; — auteur d'un certain nombre d'ouvrages d'édification ou d'hagiographie, d'une *Vie de saint François de Sales*, d'une *Histoire Sainte* en 4 vol. in folio (riche surtout de digressions pittoresques et de commentaires improvisés : Noé par exemple, « ce pauvre homme que toutes les eaux du monde et du déluge n'avaient pu surmonter » et qui finit « noyé dans un verre de vin » ; etc.), de *Peintures chrétiennes* qui tournent volontiers à une bouffonnerie peut-être calculée, flétrissant le siècle, « cloaque rempli des plus sales ordures qui soient en toute la nature », les désirs impurs qui « comme autant de corbeaux ne se plaisent que dessus les charognes », l'orgueil « cette exhalaison puante », la gourmandise, qui rend l'homme « plus puant que les bêtes et le met en un état où il se faut souvent boucher le nez pour en supporter les approches », etc ; — très populaire surtout comme aumônier des prisons (de 1651 à sa mort), « grand-vizir » des prisons de Paris comme il s'intitulait lui même, et d'un dévouement admirable aux « coupe-bourses, assassins, filous et autres chenapans » qui formaient sa clientèle.

C'est aux souvenirs de son aumônerie que nous empruntons le récit suivant, qui est fort touchant et qui témoigne de l'ascendant merveilleux qu'il exerçait sur les condamnés et sur la foule des badauds témoins de leur supplice.

Un gentilhomme genevois, Aimé du Foncet, avait été condamné, pour assassinat, « à être mis sur la roue en Grève, et y recevoir onze coups vif, et être laissé sur la même roue pour y expirer quand il plairait à Dieu. » Ce qui fut fait à quatre heures du soir.

Jaloux de leurs privilèges, les docteurs de Sorbonne lui refusent d'être assisté sur le lieu du supplice par le P. Talon, comme il le demandait. Après qu'il a passé la nuit à pousser des « cris de vengeance et d'exécration », on se résout enfin, à cinq heures du matin, et pour faire cesser le scandale, à appeler le religieux. Le P. Talon arrive : — « Voilà mon bon père des prisonniers et des misérables, s'écrie le malheureux ; mon bon père, secourez-moi ! »

Le Père se jette sur lui, le baise et demeure quelque temps sur son visage ; puis, haranguant tour à tour le peuple et l'agonisant, il transforme cette scène de supplice en une admirable scène d'édification. A huit heures, sur sa prière, vingt mille personnes s'agenouillent et entonnent le *Veni Creator ;* après chaque strophe, une pause pendant laquelle le Père exhorte le malheureux à avouer ses péchés, le baisant, essuyant son visage, lui mettant quelque linge sous la tête et sous les reins, ou lui faisant tomber quelques gouttes d'eau sur la langue, malgré la sentence qui interdisait cet adoucissement.

A midi, il obtient la permission de lui donner quelques cuillerées d'eau et de vin, et il « obligea tout le peuple à redoubler ses cris et ses prières pour obliger Dieu à continuer ses grâces sur le patient, qui paraissait comme un ange sur la roue, sans oser dire mot que pour répondre à ce qu'on lui disait. » A deux heures, « au milieu d'un peuple effroyable », le malheureux avouait ses crimes publiquement et demandait pardon « à Dieu et à la justice ».

A quatre heures, les plaies s'ouvrent ; le Père les essuie avec des mouchoirs que tout le monde lui jette ; et comme des plaintes échappent au supplicié et qu'il crie : « Cruauté ! » le Père le harangue fortement, et, levant la main et son crucifix, lui défend de laisser échapper aucune plainte : — « Quand vos douleurs redoubleront et vous obligeront de crier, au lieu de crier : Cruauté ! je vous commande de crier : Miséricorde, mon Dieu, miséricorde ! » — Et tel était son ascendant, que le malheureux obéit et qu'avec lui tout le peuple crie : « Miséricorde, mon Dieu, miséricorde ! » Les toits mêmes et les cheminées étaient couverts de monde, depuis le fleuve jusqu'au haut de la rue de la Verrerie.

Et soudain, les cordes qui lui entraient dans la chair ayant arraché au malheureux cette plainte : « Mon Père, mes cordes ! mes cordes ! » — le Père lui désigne les clous qui sur son crucifix tenaient son Sauveur à la croix, et répond du même son de voix : « Mon fils, mes clous ! mes clous ! mes clous ! » Cela fit plus d'impression sur l'esprit du peuple que n'eussent fait mille sermons. Le silence dès lors augmenta tellement qu'on eût cru que la Grève était changée en une grande chapelle et qu'on montrait au peuple le crucifix le jour du Vendredi Saint.

Et jusqu'à la fin, ce fut le spectacle le plus édifiant. Dans une confession publique, le malheureux fit la profession de foi catholique pour démentir le bruit qui courait qu'il mourait hérétique ; et le Père, « mettant la main sur ses blessures et la tenant toute dégouttante de sang », dit qu'il voudrait écrire sur la roue sa profession de foi pour confondre les calomniateurs.

A huit heures du soir, on apprit que, bien que le supplicié parût capable de vivre encore quatre ou cinq jours, la Cour voulait bien lui accorder d'être étranglé avant neuf heures. Le Père, « le baisant tout baigné de ses larmes et le front et les mains marquées de son sang », lui annonce la consolante nouvelle. De nouveau, toute la foule s'agenouille, cependant que le religieux récite, en français pour être entendu de tous, les prières des agonisants. Et tel était son ascendant que tout à coup, à la stupéfaction universelle, on vit le patient sourire et regarder son confesseur : — « Qu'avez-vous à dire ? demanda le Père. — C'est, répondit-il, que je suis content. » Toute la foule fondit en larmes, et, grosse peut-être de quarante mille personnes, s'unit au supplicié dans un suprême acte de contrition. Mais déjà le bourreau passait la corde au cou du patient : — « Je donne, dit-il, de tout mon cœur ce qui me reste de vie et de soupirs à Jésus et à Marie », ce que disant cinq ou six fois et criant tant qu'il pouvait : « O Jésus ! ô Marie ! » il expira presque au même moment.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Permettez-moi de vous dire combien je désire avec vous que « les prêtres du clergé séculier soient assez nombreux et assez saints pour gérer, au milieu du monde, la cure des âmes avec toute la perfection surnaturelle, toute la puissance d'édification et de personnelle sainteté que réclame leur état. » (*Ami*, p. 447). Or, et ceci est un fait que j'ai sous les yeux, certains prêtres ne croient pas trouver dans les institutions cléricales telles qu'elles existent actuellement, les secours nécessaires pour réaliser cet idéal. Y aurait-il lieu de restaurer certaines institutions qui ont existé dans le passé ou qui seraient même postulées par le droit canonique, pour les aider à trouver plus sûrement la « sainteté que réclame leur état » ? Ils s'inquiètent peu d'ailleurs de savoir s'ils seraient à tel ou tel genre de vie strictement tenus par les lois positives ; ils croient que les contraintes ne disent pas tout.

R. — Nous partageons, comme vous, le souci de voir le prêtre actuel aussi aidé et réconforté que possible dans la sainteté que réclame son ministère, et, comme vous, comme tout le monde, nous constatons que les difficultés sociales de l'heure présente rendent l'isolement plus périlleux, constituent une ambiance peu favorable au bon entretien surnaturel de la vie sacerdotale dans une paroisse, surtout dans une paroisse où la foi du peuple trop atténuée ne constitue plus pour nous la saine atmosphère respirable qu'on pourrait souhaiter. Voilà pour la question vue du côté des intérêts du prêtre.

Mais il faut tenir compte aussi des intérêts du peuple, de la paroisse. *Sacerdotium propter homines, parochus propter parochianos.* C'est très bien de penser à la sanctification du prêtre, à la condition toutefois qu'on ne l'obtiendra pas par un moyen susceptible de porter préjudice grave aux intérêts spirituels du peuple.

Or, si la vie des curés en commun, dans un centre où ils trouveraient entre eux, et pour eux, un genre de vie surnaturellement plus avantageux, si, disons-nous, ce groupement des curés en communauté est souhaitable à leur point de vue, faut-il en dire autant quand on regarde le revers de la médaille, du côté des paroissiens ?

Le régime primitif et apostolique des « missions » n'est pas le régime normal voulu par l'Eglise pour la meilleure gestion spirituelle de la *cura animarum*. Elle souhaite que, par petits groupes suffisamment délimités, les fidèles aient au milieu d'eux leur pasteur, qui partage leur vie, se fasse l'un des leurs, et *réside* au sein même de son troupeau.

Les fidèles, d'autre part, aiment mieux, à beaucoup près, qu'il en soit ainsi, et l'on a vu en ces derniers temps s'élever de très vives réclamations de leur part quand, pour insuffisance de ressources, l'administration épiscopale a tenté de les rattacher à une paroisse voisine où résiderait habituellement leur curé. « Ce n'est plus, disent-ils, avoir son curé à soi que d'en avoir un ainsi, à distance, chez autrui, qui ne vient que quand on le demande, ou à des intervalles dont la périodicité régulière est loin de répondre aux besoins, essentiellement éventuels, que font souvent surgir inopinément mille circonstances imprévues. »

Il y a parfois, il est vrai, une petite jalousie de clocher dans ces récriminations, l'humiliation de n'avoir pas *son* curé, alors que les voisins ont plus de chance et sont mieux servis. Le motif n'est peut-être pas très surnaturel. Faut-il complètement le négliger ? et si les paroissiens privés de leur curé ne veulent plus donner au Denier du Culte ?... Aussi est il arrivé qu'on a dû plus d'une fois rétablir les curés supprimés...

Une perspective qui nous inquiète beaucoup est celle de l'avenir qui attend ces paroisses sans curé résidant, soumises au régime des missions. N'est-il pas à craindre, là au moins où la vie chrétienne est amoindrie, que les gens s'accoutument peu à peu et si bien à ne plus voir de curé chez eux qu'ils finissent par se désintéresser de la religion et du culte, et se montrent mal disposés, plus tard, à recevoir un nouveau pasteur le jour où des circonstances meilleures inspireraient à l'évêque la salutaire pensée de leur en offrir un ? Malgré tout, le curé, au milieu de son peuple, est une étiquette, un symbole, un acte de foi vivant, une protestation si l'on veut, quelque chose enfin qui empêche de perdre de vue l'idée de la cause sainte qu'il représente. Lui disparu, le ministère reste, peut-être, pas le ministre ; et c'est autre chose ! Là comme partout se vérifie l'axiome : *Melior conditio possidentis*. Une situation acquise est toujours plus facile à garder qu'à reprendre après coup.

J'entends bien l'argumentation qu'on oppose à tout ceci dans l'intérêt du prêtre, en tant que prêtre. A quoi bon l'immobiliser dans un endroit où il n'aura rien à faire, où il trouvera, à cause de cela même, des difficultés d'alimentation spirituelle qui pourront mettre sa persévérance en péril ? C'est vrai, mais si c'est là un mal, il y en a un autre aussi en face, non moins digne d'attention, du côté de la paroisse menacée de définitif abandon. C'est une balance à faire où il nous semble qu'on doit plutôt donner à priori la préférence au bien général, apprécié tout à la fois dans le présent et dans les prudentes probabilités de l'avenir.

La pénurie des vocations serait une raison plus sérieuse, péremptoire même, d'économiser le personnel. Mais ce n'est pas là le point qui est actuellement en question. Nous voulions seulement faire observer qu'il y a gros inconvénient à priver les paroisses de leur curé, et que tout n'est pas dit dans cette affaire, tant s'en faut, quand on a établi que les prêtres gagneraient, pour leur compte personnel, à vivre en communauté dans un centre d'où ils auraient à rayonner sur une étendue plus ou moins considérable, au fur et à mesure des exigences du saint ministère. Sans compter qu'il n'est pas tant que cela démontré que la susdite vie de communauté serait, comme on paraît le croire à priori, pratique, acceptable et acceptée de tous, et féconde en fruits de sanctification spirituelle pour tous ses membres.

Nous ne proposons point de thèse absolue, pas plus que nous ne voudrions avoir l'air de trancher le débat de façon définitive dans un sens ou dans l'autre. Il est très possible que, dans certains milieux et certaines circonstances données, le système « mission » des curés groupés soit, tout bien pesé, préférable au système traditionnel, canonique, des curés résidant chacun dans sa paroisse. Il est non moins possible que la conclusion contraire s'impose ailleurs à qui prendra soin de mettre en présence tous les intérêts en cause.

Nos observations ne visent qu'à calmer l'enthousiasme des fervents du premier système, en leur montrant pourquoi ils doivent se montrer prêts à trouver très sages aussi, à l'occasion, les défenseurs de l'autre, lesquels au surplus, pour répondre à tout, feraient remarquer que, pour le prêtre, il est d'autres moyens possibles de sanctification et de persévérance que la vie en commun de tous les curés et vicaires d'un canton sous la haute direction spirituelle du doyen.

Q. — A la p. 719, l'*Ami*, parlant de l'obligation pour un curé d'appliquer la messe *pro populo*, déclare que le curé doit étendre son intention non seulement aux vivants, mais même aux morts de la paroisse.

Néanmoins, le texte du Concile de Trente paraît précis, lorsqu'il dit : « ...Præcepto divino, omnibus quibus animarum cura commissa est,... *pro his* sacrificium offerre... »

Ces mots « *pro his* » semblent réserver l'obligation pour les vivants seulement, qui sont réellement à la charge du curé, *quibus animarum cura commissa est.*

C'est l'opinion de Gousset, de Gury, de Clément Marc. *In praxi, quid* d'un curé qui pendant plusieurs années a *strictement* limité son intention *aux vivants* de sa paroisse, avec exclusion entière des morts ?

R. — Nous n'avons rien à changer à l'article de la p. 719. Gury et Gousset, tout en citant le texte du Concile de Trente, sess. XXIII, c. 1 *de Reform.* : « Quum præcepto divino mandatum sit omnibus, quibus animarum cura commissa est, oves suas agnoscere, pro his sacrificium offerre, etc. », ne disent point dans quel sens strict il faut entendre le *pro his* et *oves suas*, pas plus que le Concile de Trente lui-même, ni s'il faut l'offrir *exclusivement* pour les vivants, ni si celles qui ont été autrefois les brebis du pasteur et ne le sont plus au sens strict, ne peuvent pas encore l'être au sens moral, et si le prêtre ne peut pas dire encore toujours au sens moral : « Je prie toujours pour mes paroissiens vivants et morts. » Ils ne tranchent donc pas la question.

L'*Ami*, ainsi que le correspondant qui lui écrivait alors, a très bien reconnu qu'il y avait à ce sujet deux sentiments : celui de Noldin (qui est le même que celui de Clément Marc) pensant que la messe *pro populo* doit être offerte seulement pour les vivants, et celui de Berardi pensant qu'elle doit être offerte pour les vivants et pour les morts de la paroisse. Et si nous avons donné la préférence au sentiment de Berardi pour les raisons que nous avons développées, nous n'avons pas nié la probabilité du sentiment de Noldin et de Clément Marc, et nous sommes arrivés à cette conclusion que le prêtre, les jours où il doit offrir la messe *pro populo*, doit formuler à peu près ainsi son intention : « Je veux offrir la messe de manière à satisfaire pleinement à l'obligation que j'ai de l'offrir *pro populo*, c'est-à-dire probablement pour les vivants et les morts de ma paroisse, de telle façon cependant que l'offrande pour les morts ne nuise pas à ce que je dois aux vivants », formule qu'adopteraient certainement les théologiens des deux partis et qui conséquemment doit être la meilleure.

Quant au curé qui pendant plusieurs années a strictement limité son intention aux vivants de sa paroisse, dans l'application de la messe *pro populo*, avec exclusion entière des morts de sa paroisse, disons que cette limitation *stricte* et cette exclusion *entière* nous semblent bien singulières, pour ne rien dire de plus. Nous croyons en effet que l'intention primaire et prédominante de tous les prêtres qui offrent la messe *pro populo*, est et doit être avant tout de satisfaire à l'obligation que leur a imposée l'Eglise et d'entrer dans ses intentions. Or il est certain que l'Eglise, qui a mis dans toutes ses messes des prières pour les défunts, n'admettrait pas cette exclusion entière des défunts, et à plus forte raison des morts de la paroisse quand la messe est offerte pour les paroissiens. Aussi nous ne voulons pas urger ces mots, et nous

croyons toujours que ce prêtre a voulu avant tout satisfaire à son obligation quelle qu'elle soit, et alors nous n'avons rien à en dire. Même, s'il a voulu l'offrir *seulement* pour ses paroissiens vivants, croyant que c'était là son devoir, il a suivi l'opinion de Noldin et de Clément Marc qui a bien sa probabilité, et nous ne le trouvons pas blâmable. Nous croyons même que si la volonté de l'Eglise est que cette messe soit aussi offerte pour les défunts de la paroisse, en vertu de l'intention prédominante qu'avait le prêtre de satisfaire à son obligation, elle a servi tout à la fois aux vivants et aux morts.

Q. — Dans les localités où l'école libre est payante, la décision de l'Episcopat ne souffre-t-elle pas quelques adoucissements ? Je crains bien que pour nos paysans la cotisation de 10 ou 15 fr. à fournir ne soit regardée comme un cas de force majeure les exemptant d'envoyer leurs enfants à l'école libre, surtout si l'honnête neutralité est respectée par l'instituteur officiel.

R. — Le cas de l'école libre payante, en face de la laïque gratuite, peut en effet créer une situation qui ne rentre pas exactement dans le cadre des circonstances les plus ordinaires que vise la lettre pastorale de l'Episcopat ; ou, si l'on veut, elle y rentre, mais parmi les motifs sérieux d'excuse allégués dans le document comme occasionnellement acceptables.

Il est clair que les obligations de la foi peuvent imposer des sacrifices d'ordre temporel sérieux suivant les cas, et il sera bon de faire entendre cela aux parents susceptibles d'apprécier comme il faut la gravité des intérêts en jeu. Il est clair aussi, d'autre part, que les casuistes interprètes de la loi font entrer volontiers en ligne de compte, comme *incommodum grave*, les pertes pécuniaires, au moins quand il s'agit de loi positive susceptible de suspension par épikie *propter incommoda*.

Mais les familles sont, par la Lettre précitée et par les prescriptions épiscopales qui l'interprètent, placées en face de deux lois, de deux sortes de préceptes : l'ordre formel intimé d'envoyer les enfants à l'école chrétienne libre, et le rappel de la défense, qui pèse sur leur conscience, d'assassiner ou de laisser assassiner l'âme de leurs enfants.

Si le second point n'est pas en cause, si l'école officielle n'est pas mauvaise jusqu'à vérifier l'application du *Non occides*, on se trouve alors en présence de la seule loi positive, et alors reste à établir judicieusement la balance entre l'observation de la loi et ses *incommoda*, balance qu'un curé fera bien de ne point fixer sans référence préalable à l'évêché pour toute conclusion prudente que de droit.

Mais si l'école neutre est « assassine », il n'est point de considération d'argent qui puisse permettre la tolérance d'une coopération radicalement prohibée par le droit naturel et divin.

Aucune règle générale ne peut donc être formulée à priori, susceptible de s'adapter à toutes les circonstances possibles. C'est un problème d'*espèces* à résoudre d'après les considérations personnelles et locales qui lui donnent sa caractéristique propre, et cela, disons-nous, d'accord avec l'autorité épiscopale.

Q. — Dans notre Etat d'Espirito Santo, comme d'ailleurs en beaucoup d'autres endroits du Brésil, il n'est pas rare de rencontrer des voleurs de mulets.

A leur égard le peuple est sans pitié : pris en flagrant délit, ces misérables sont tués sans miséricorde. Et ceux qui se chargent d'envoyer la balle mortelle se forment aisément la conscience, parce que dans la plupart des cas le recours à l'autorité, en ces pays neufs, non seulement est inutile, mais souvent même dangereux. Soit connivence des chefs locaux, soit difficulté dans la preuve péremptoire du vol, on fait beaucoup de frais de poursuite, et résultat final : zéro. Les voleurs continuent de plus belle leur triste profession, et parfois même se vengent honteusement sur leurs accusateurs.

Quid in casu ? En théorie, selon les principes généraux de droit naturel, ne semble-t-il pas qu'on puisse donner raison à ceux qui liquident de tels voleurs ?

R. — Mais non ! tout au contraire. Les principes généraux du droit naturel ne permettent pas de donner raison à ceux qui *liquident* ainsi de tels voleurs. Souvenez-vous un peu de ce qu'on vous a jadis appris du droit de légitime défense.

Il a son application principale dans la défense de la personne d'abord (vie, honneur, morale, etc.), et dans cet ordre d'intérêts tout le monde accorde qu'il peut aller très loin.

Vient ensuite la défense des biens externes de la fortune. Légitime défense toujours, évidemment, mais de caractère moins urgent, plus sujet à restrictions limitatives. Car enfin, si le droit de défense a sa racine dans la loi de la charité *quæ a se incipit*, on sait qu'il y a des degrés dans l'échelle des droits et devoirs de charité. Qu'on préfère sa vie à celle de son prochain, très bien ! Mais qu'on sacrifie la vie du prochain à la propriété d'un mulet, voilà qui est excessif.

La règle qui ordonne d'observer dans la légitime défense le *moderamen inculpatæ tutelæ* ne veut pas dire autre chose sinon que la défense ne doit pas dépasser l'attaque, sacrifier un plus grand bien à un bien moindre dans la comparaison de charité qu'on en doit faire.

Que la juste limite de la défense se trouve *per accidens* dépassée à cause de l'irréflexion, de la peur, de l'appréciation inexacte du danger, cela arrive fréquemment, et s'excuse sans peine. Dans une attaque fortuite, imprévue, on se défend comme on peut, sans trop regarder où portent les coups, ni quels coups l'on porte. On n'a pas le loisir de faire une enquête sur les intentions de l'ennemi, non plus que sur les moyens de nuire qu'il se dispose à employer. Toutes les morales, tous les codes, donnent alors facilement l'absolution à qui, pour défendre son propre intérêt menacé, minime en fait, s'est laissé emporter à causer un préjudice proportionnellement beaucoup plus grave à autrui.

Mais, de sang-froid, c'est autre chose. Là on sait qu'il y a d'un côté un mulet à perdre, et de l'autre une vie d'homme à supprimer. Quelle morale peut autoriser la préférence en faveur de la bête ? Pas la nôtre, en tout cas ! Que l'intéressé « liquide » son affaire par tous autres moyens plus acceptables, moins montrueux, c'est son droit. Qu'il dépasse à ce point-là le *moderamen inculpatæ tutelæ*, c'est ce que nous ne saurions admettre.

Q. — Un de mes amis me laisse en mourant 500 messes, sans condition. Je reçois les 1.000 fr. du notaire et aussitôt je fais acquitter 250 messes, me réservant de dire les autres pendant 5 ans. Suis-je en droit d'agir ainsi ?

R. — Nous pensons que vous êtes en règle avec l'art. 3 de la constitution *Ut debita*, parce que vous avez le consentement *implicite* du testateur, qui savait bien les obligations de messes que vous pouviez avoir chaque année et n'a rien dit pour vous obliger à acquitter ses messes plus tôt.

Q. — Titius est-il dispensé de faire maigre parce que personne ne le fait dans le restaurant où il prend sa pension, et qu'il en est ainsi dans les autres restaurants de la ville, selon toute probabilité ?

R. — La loi de l'abstinence obligeant *per se sub gravi*, il est certain : 1° qu'il faut avoir une raison grave pour pouvoir s'en croire dispensé, par exemple, si l'on est malade ou en convalescence et que le médecin ordonne des aliments gras, ou bien si l'on ne peut sans un *grave inconvénient* avoir d'autres aliments suffisant au besoin où l'on est, etc., parce que l'Eglise alors n'oblige pas *cum tanto incommodo* ; 2° qu'il faut encore une raison plus grave pour en être exempté toute l'année que pour l'être une ou deux fois seulement ; 3° qu'une raison de respect humain ne pourrait point, par elle seule, être regardée comme raison suffisante, même pour une fois en passant, à plus forte raison s'il s'agit de toute l'année. Ce serait absolument contraire à l'évangile, où Notre-Seigneur a dit formellement : « Qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet cum venerit in majestate sua et Patris et sanctorum Angelorum. » Aussi nous ne croyons pas qu'il y ait un seul théologien qui regarde cette cause-là comme suffisante pour dispenser de l'abstinence.

Ceci posé, nous ne croyons pas que Titius ait droit de se regarder comme dispensé de la loi de l'abstinence, car assurément dans n'importe quel restaurant où il voudrait prendre habituellement ses repas, s'il disait avec fermeté qu'il veut faire maigre aux jours d'abstinence, mais sans demander pour cela des aliments trop recherchés, il ne serait pas éconduit et même on ne le ferait pas payer plus cher ; ou si par hasard il s'en trouvait un qui se montrât trop difficile ou trop exigeant, il en trouverait facilement un autre qui le fût moins. — Et il ne doit pas trop craindre les railleries ; il lui suffirait en effet, pour les éviter, de se montrer ferme, car on ne se moque guère ou du moins pas longtemps de ceux qui n'ont pas peur de se montrer ce qu'ils sont ; et même il suffit souvent d'un homme qui sait se prononcer, pour qu'il y en ait bientôt d'autres qui le veulent imiter.

Q. — 1° Le droit canon s'oppose-t-il à ce qu'un religieux reste quelque temps sans vœux, — ou avec de simples vœux de dévotion qui le lient sans lier la communauté, — après une période de vœux temporaires qu'il devrait renouveler ou même remplacer par des vœux perpétuels aux termes des statuts ?

2° Peut-il renouveler ces vœux avant que la période précédente ait expiré mathématiquement ?

R. — Ad I. Les vœux temporaires doivent se renouveler le jour même où ils expirent. On n'admet pas de rénovation secrète des vœux, mais il faut qu'il en conste dans le for externe. C'est pour cela qu'après chaque rénovation de ces vœux, on en dresse l'acte dans le registre *ad hoc* et on le fait signer par le supérieur ou son délégué et le profès.

Ce point de la rénovation des vœux est important, car il faut éviter qu'un sujet soit exposé, par les époques où se fait cette cérémonie, à rester sans vœux pendant un temps plus ou moins long. Quelques instituts avaient imaginé un délai de quelques jours entre deux rénovations successives, pour laisser le sujet libre de modifier la disposition ou la cession de ses biens et faire un autre testament sans recourir au Saint-Siège. Une pareille pratique ne peut en aucun cas être admise. L'art. 106 des *Normæ* dit en effet : « Statim ut vota ad certum tempus emissa expirant, sine interposita mora renoventur a singulis et publice. »

La S. C. distingue, avec raison, une double rénovation : l'une de pure *dévotion* où les vœux se continuent quand ils sont faits perpétuels, et la rénovation *légale*, canonique qui proroge pour une autre période déterminée l'obligation précédemment contractée. La rénovation de dévotion peut se faire à la fin de la retraite annuelle ; mais la rénovation légale doit se faire après l'expiration mathématique du temps des vœux. « Votorum renovatio, quæ devotionis ergo fit, peragi potest ad finem annualium exercitiorum. Temporaneorum vero renovatio legalis emittenda est respectivo tempore *astronomice* expleto. » (*Sœurs du Saint Sauveur et de la Sainte Vierge*, Limoges, 22 mars 1897, ad 10. — Cf. *Normæ*, art. 108 ; — Battandier, *Guide*, 3e édit., p. 123 et suiv.).

Ad II. De la confrontation de ces divers textes, on doit conclure que l'on ne peut renouveler les vœux temporaires avant que la période précédente ait expiré mathématiquement.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

X

LE STYLE ROMAN *(fin)*

SOMMAIRE. — **II. Le style roman au point de vue de la décoration.** — I. SOURCES DE L'INSPIRATION DE LA DÉCORATION ROMANE. — 1° *L'ornementation romane :* — *a) Nature.* — *b) Existence.* — *c) Sources :* — 1. imitation de l'art antique ; — 2. imitation de l'art oriental ; — 3. imitation de l'art barbare ; — 4. invention des artistes. — *d) Grammaire décorative romane.* — 2° *Le symbolisme dans l'art roman :* — *a) Définition.* — *b) Existence.* — *c) Sources* d'inspiration : — 1. miroir de la nature ; — 2. miroir de la science ; — 3. miroir moral ; — 4. miroir historique — sujets représentés, tous empruntés à l'Histoire Sainte ; — manière de représenter les personnages historiques : — nimbe, — nudité des pieds, — figures d'enfants. = II. PROCÉDÉS EMPLOYÉS. — 1° *La sculpture romane :* — *a) Modes* divers : — 1. le bas-relief ; — 2. la sculpture en ronde-bosse ; — 3. la statuaire. — *b) Valeur* de la sculpture romane : — 1. Ses *défauts :* — énumération : — manque de proportion dans les personnages, — raideur des draperies. — Causes des défauts de la sculpture romane : — défaut de préparation, — absence de modèles en relief, — surcharge de travail pour les ouvriers. — 2. *Qualités* de la sculpture romane : — le bon sens ; — le style et la pensée ; — la variété. — 2° *La peinture romane :* — *a) Importance* de la peinture murale dans la décoration romane : — 1. Les exemples antérieurs : — dans l'antiquité, — en Grèce et à Rome ; — dans l'architecture latine. — 2. La peinture dans les églises romanes : — sur les murs ; — sur les sculptures ; — dans les lignes d'architecture ; — dans la statuaire ; — sur les vitraux. — *b) Procédés* de la peinture romane : — 1. Ses divers modes : — peinture à la détrempe, — peinture à fresque. — 2. Sujets de la peinture romane : — la peinture décorative, — la peinture historiée. — 3 Matériaux de la peinture romane : — Couleurs employées : — le blanc, — le jaune, — le rouge, — le bleu, — le vert. — Véhicules servant à fixer les couleurs : — l'eau, — l'huile, — la chaux. — *c) Valeur* de la peinture romane : — 1. Au point de vue du dessin. — 2. De la perspective et des ombres : — absence de perspective et d'ombres ; — motifs de cette absence. — 3. Au point de vue du coloris : — dans les églises latines, — dans les églises romanes. — 3° *La marqueterie romane :* — formule, — et emploi. — 4° *La mosaïque romane :* — existence. — 5° *Les stucs gaufrés :* — existence. — 6° *Les tapisseries romanes :* — à Baveux. = III. LA DÉCORATION DES DIVERSES PARTIES DE L'ÉGLISE ROMANE. — 1° Décoration des *portes romanes :* — les colonnettes engagées ; — les statues. — 2° Décoration des *corniches romanes :* — dalles horizontales ; — corbeaux. — 3° Décoration des *absides romanes :* — soins particuliers. — 4° Décoration des *colonnes romanes :* — la *base ;* — le *fût ;* — le *chapiteau.* — 5° Décoration de l'*aire des églises romanes :* — *a) Mosaïque.* — *b) Dalles* incrustées. — *c) Carreaux* en terre cuite : — manière de les préparer. — 6° Décoration des *cryptes romanes :* — peintures murales.

III. Le roman au point de vue technique. — I. PERSONNEL EMPLOYÉ A LA CONSTRUCTION DES ÉGLISES ROMANES. — 1° *Les écoles d'architecture :* — *a) Motifs* de leur *multiplicité.* — *b)* Les *diverses écoles* romanes d'architecture : — 1. Les écoles *monastiques :* — existence ; — caractères variant avec les Ordres : — les églises de Cluny, — de Cîteaux, — des Chanoines réguliers, — de l'ordre de Grandmont ; — influence au dehors. — 2. Les écoles *régionales* d'architecture romane : — existence ; — règles servant à les déterminer ; — les principales écoles régionales : — école romane : — provençale, — poitevine, — auvergnate, — d'Aquitaine, — bourguignonne, — rhénane, — française, — normande ; — caractères principaux, — exemples. — *c) Comparaison* entre les diverses écoles d'architecture romane. — 2° *Les maîtres d'œuvre :* — *a) Caractère spécial* du maître d'œuvre roman : — ce sont des ouvriers sortant des rangs — et continuant à travailler de leurs mains. — *b) Origine* des maîtres d'œuvre romans : — 1. Moines et laïques. — 2. Valeur comparative des uns et des autres comme maîtres d'œuvre. = II. MATÉRIAUX DES ÉGLISES ROMANES ET LEUR MODE D'EMPLOI. — 1° *Matériaux des églises romanes :* — *a)* La *pierre :* — c'est l'élément ordinaire ; — diverses pierres employées. — *b)* La *brique :* — c'est l'exception. — *c)* Le *mortier roman :* — c'est le mortier romain ; — sa force de résistance. — 2° *Mode d'emploi des matériaux dans les églises romanes :* — *a) Construction* du mur roman : — 1. Les parements : — divers appareils ; — petit, — grand, — moyen appareil romain ; — règle qui préside au choix de l'appareil ; — mode de pose de l'appareil roman. — 2. Le remplissage du mur roman : — le blocage. — 3. La chaîne du mur roman : — poutres de bois transversales. — *b) Valeur* du mur roman : — 1. Pour le décor. — 2. Au point de vue intrinsèque. — 3° *Sommes dépensées pour les églises romanes et leur provenance.* — *a) Coût* des églises romanes : — les cent millions et plus de Notre-Dame ; — pourquoi ces sommes importantes. — *b) Provenance* des sommes dépensées pour les églises : — 1. Moyens employés pour se procurer de l'argent : — concours des évêques : — concours personnel, — concessions de dispenses, — concessions d'indulgences, — concession des amendes, — concession de la communauté de prière, — les quêtes ; — concours des chapitres ; — concours des laïques : — pécuniaire, — personnel : — travail des confrères. — 2. Conséquences.

IV. Le roman au point de vue historique. — I. DATE INITIALE. — II. ORIGINES DE L'ART ROMAN : — fonds romain, — apports orientaux et barbares.

V. Le roman au point de vue esthétique. — I. MÉRITES DE L'ART ROMAN. — II. DÉFAUTS DE L'ART ROMAN.

§ 2. — Le style roman au point de vue de la décoration

Nous dirons les sources d'inspiration de la décoration romane et les divers procédés employés pour la réaliser.

1° Sources d'inspiration de la décoration romane

Ces sources varient suivant qu'il s'agit de l'ornementation proprement dite ou du symbolisme.

I. L'ornementation romane. — Après avoir défini l'ornementation, nous verrons son existence dans le style roman, nous en chercherons les sources et en établirons la grammaire.

I. NATURE DE L'ORNEMENTATION. — On comprend en architecture sous le nom d'*ornementation* la décoration d'une église d'après les règles de l'art, sans se préoccuper d'autre chose que de plaire aux yeux.

L'ornementation diffère du *symbolisme* qui « nous montre une chose et nous invite à en voir une autre, » et qui par conséquent a toujours pour but d'instruire et, sous le caprice apparent de la forme, cache une pensée et une leçon.

II. EXISTENCE DE L'ORNEMENTATION ROMANE. — Certains archéologues ont vu une allégorie et une idée dans tous les détails d'un édifice. C'est une erreur étrange. Déjà saint Bernard s'élevait contre l'inanité de tant d'œuvres vides de sens, et les écrivains modernes rappellent que l'invention artistique et l'exécution ont leurs exigences. Le fait est que l'architecte se préoccupait avant tout d'assurer l'équilibre et que bien souvent l'ornemaniste cherchait uniquement une décoration satisfaisante. Il faut donc se prémunir contre deux excès contraires : celui de méconnaître systémati-

quement le symbolisme dans l'art roman, et d'en voir là où les vieux artistes n'en ont pas mis. Il faut faire le départ, difficile mais indispensable, entre la fantaisie pure qui se contente d'agencer les lignes en des combinaisons agréables à l'œil et l'enseignement par la décoration.

III. Sources. — Elles sont multiples :

1° *L'imitation de l'art antique.* — Plusieurs motifs de l'art roman sont empruntés à l'art antique. On trouve dans les églises de la Provence et du Languedoc, les oves, les rais de cœur, les rosaces des monuments gallo-romains. Le chapiteau corinthien est un modèle que les sculpteurs romans ont souvent sous les yeux, mais qu'ils déforment presque toujours. Mais, à vrai dire, les motifs classiques sont les plus rares.

2° *L'imitation de l'art oriental.* — L'Orient apporta aussi ses modèles à cet art si complexe du haut moyen âge. Les sculpteurs copièrent souvent les dessins des étoffes de soie qui venaient de Constantinople ou de la Perse. Ce sont presque toujours des oiseaux affrontés, des lions symétriques, séparés par un arbre ou par une flamme.

— Ces ornements doivent avoir été symboliques jadis et exprimer d'anciennes croyances ?

— Le feu allumé sur un autel et que gardent deux lions est, à n'en pas douter, le feu sacré des Parsis ; et l'arbre où sont enchaînés deux monstres est le « hom », l'arbre divin de la Perse.

— Il est curieux de retrouver ces vieux symboles orientaux sculptés aux chapiteaux de nos églises de France par des artistes qui assurément ne les comprenaient pas !

3° *L'imitation de l'art barbare.* — C'est elle que l'on rencontre le plus souvent. L'artiste roman préfère un décor compliqué, bizarre, où ne se retrouve plus la symétrie du génie antique. Ce sont des cordes entrelacées, dont on a peine à débrouiller le réseau ; ce sont des méandres sans fin où se poursuivent des guerriers et des monstres. Ce sont, comme à Moissac et à Souillac, des lions entrelacés, des hommes, des oiseaux, des êtres sans nom qui se dévorent. L'artiste qui a conçu ces œuvres n'obéissait évidemment pas au génie harmonieux des races du Midi. On sent ici le monde du Nord et l'imagination barbare. Et de fait, ces méandres, ces entrelacs, ornaient déjà les boucles du ceinturon des Germains qui envahirent la Gaule, comme le démontrent les objets retirés des tombeaux mérovingiens ou carolingiens. Quant aux luttes d'hommes et de monstres, elles se trouvent dans les dessins des plus vieux manuscrits anglo-saxons.

4° *L'invention des artistes.* — Il ne faut pas oublier le génie du moyen âge lui-même. L'esprit gaulois, étreint jusque-là par les traditions et les réminiscences de l'antiquité, commençait à affirmer son indépendance et sa fécondité.

— Quel est le caractère propre du génie national au moyen âge ?

— Les colonnes, les cuves baptismales sont portées par des lions qui rugissent, des animaux qui s'entredévorent. Il sort de ce monde d'êtres hideux, accrochés aux chapiteaux et aux corniches, une impression de terreur. On sent que l'artiste a voulu reproduire, sous une figure monstrueuse, Satan avec ses anges mauvais.

D'autres ornements sont dus à l'imagination souvent gauloise des imagiers romans, dont la verve maintes fois brava l'honnêteté en des œuvres où l'on chercherait en vain une intention morale [1].

IV. Grammaire décorative romane. — Quand on analyse toute cette ornementation, pour dresser ce que l'on appelle la *grammaire décorative* de l'art roman, on note, parmi les plus habituels, les éléments suivants :

1° Les *perles*, ordinairement employées pour rehausser des galons ou des feuillages ;

2° Les *nattes*, dont le nom indique la forme ;

3° Les *câbles* ou torsades ;

4° Les *pointes de diamant* ou *têtes de clous*, petites pyramides carrées ;

5° Les *étoiles ;*

6° Les *dents de scie ;*

7° Les *dents d'engrenage ;*

8° Les *dents de loup ;*

9° Les *imbrications ;*

10° Les *besants*, petites pièces rondes et plates ;

11° Les *damiers ;*

12° Les *billettes ;*

13° Les *frettes* crénelées ;

14° Les *chevrons* ou bâtons brisés, *tores* ou *cavets* conduits en zig-zag ;

15° Les *grecques* ou *méandres ;*

16° Les *rosaces* à quatre pétales ou plus ;

17° Les *feuilles d'eau ;*

18° Les *rinceaux*, formés d'une tige ondulée qui jette alternativement des pousses dans un sens et dans l'autre ;

19° Les *palmettes*, les *fleurons*, les *quatre-feuilles*, etc. [2].

II. Le symbolisme dans l'art roman. — Nous allons en donner la définition exacte, en démontrer l'existence, au moins partielle, et en rechercher les sources.

I. Définition du symbolisme. — C'est, avons-nous dit, cette partie de l'art chrétien qui en nous montrant une chose nous invite à en voir une autre. Quand l'artiste, non content de plaire aux yeux, voulait instruire en songeant à ces illettrés dont un texte bien connu de 1025 dit qu'ils lisaient dans les images, il faisait du symbolisme.

II. Existence dans l'art roman. — « Le symbolisme, dit Laboulaye, s'introduisit de toutes parts dans la décoration (romane) et y occupa une place considérable. »

[1] Emile Mâle, *L'art religieux du Treizième siècle en France*, p. 30. — Brutails, *Précis d'archéologie du moyen âge*, 1908, p. 80. — Eugène Müntz, *Le Musée d'art*, 1907, p. 72. — Anthime Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 107. — Laboulaye, *Dictionnaire des Arts*, t. IV, *Supplément*, p. 49. — Mallet, *Cours*, 1898, t. I, p. 153 et 187.

[2] Brutails, *Précis*, p. 81-83. — Anthime Saint-Paul, *Histoire monumentale*, p. 106. — Corblet, *Manuel*, p. 194 et 215. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 153 et 187.

[3] *Dict. des Arts*, t. IV, *Suppl.*, p. 49. — Emile Mâle, *L'art religieux*, p. 30. — Brutails, *Précis*, p. 80.

III. Sources d'inspiration. — Les artistes de cette époque ont traité par le ciseau et le pinceau toute une encyclopédie, qu'on peut, avec Vincent de Beauvais, ramener à quatre sections : miroir de la nature, miroir de la science, miroir moral, miroir historique.

1° *Le Miroir de la nature.* — C'est une étude des œuvres de la création.

Il est à remarquer qu'à côté d'observations justes, on rencontre des erreurs léguées par l'antiquité. L'espèce humaine s'enrichit de variétés que les anthropologistes modernes ne connaissent pas : les hommes à pied de cheval, les hommes à un seul pied énorme, lesquels, couchés sur le dos, se servaient de ce pied unique en guise de parasol.

Les *Bestiaires* introduisent dans le règne animal des espèces fabuleuses : l'aspic, sorte de dragon, tantôt reptile, tantôt quadrupède, bas sur les pattes, qui se laissait désarmer par les chants ; le basilic, coq terminé en saurien, qui était né d'un œuf de vieux coq couvé par un crapaud ; le griffon, qui était un quadrupède ailé, à tête d'aigle ; la licorne, animal à corps de cheval, qui ne pouvait être prise que par une vierge, etc.

2° *Le Miroir de la science.* — C'est un tableau des diverses occupations de l'homme, les travaux manuels, les sept arts du *trivium* et du *quadrivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

3° *Le Miroir moral.* — On comprend sous cette expression la représentation des *vertus* et des *vices*.

— A quelle époque a-t-on commencé à donner des traits sensibles aux vertus et aux vices ?

— *a)* Dès l'antiquité. Martigny cite des figures symboliques de la foi et de l'espérance appartenant aux premiers siècles chrétiens. Mais ce n'est guère qu'à partir du IXe siècle qu'on voit apparaître la série des vertus cardinales. Jusqu'au XIIe siècle, on les personnifie rarement, mais on les figure par des actes qui leur sont propres, ou par des personnages qui se sont illustrés en les pratiquant. Bientôt naît l'usage de figurer les vertus par des femmes luttant d'une manière victorieuse contre les vices ayant la forme de monstres. L'introduction de ce thème dans l'iconographie chrétienne est due à un poème qui eut une grande vogue au moyen âge et que l'on appelle la *Psychomachie* de Prudence.

En général, pendant le moyen âge, les femmes qui symbolisent les vertus sont chaussées, souvent nimbées ou couronnées ; elles tiennent des phylactères portant leurs noms, ou des tablettes contenant des textes appropriés du Décalogue.

b) Les vices, en opposition avec les vertus, étaient habituellement représentés, non par un personnage, mais par un acte tiré de l'Ecriture, ou des faits de la vie humaine et des personnages se livrant aux excès de leurs passions. Ils l'ont été aussi par des animaux symboliques.

— Lesquels ?

— *Le vice* d'une manière générale est représenté à l'époque romane par une figure où l'on voit une femme dont les mamelles sont dévorées par des bêtes hideuses. *Les vices* en particulier sont quelquefois personnifiés par un homme, mais plus ordinairement par une femme debout ou assise, se distinguant par des attributs spéciaux, presque toujours empruntés à la zoologie. Des inscriptions aident ordinairement à les reconnaître [1].

Nous nous contenterons de donner le mode de représentation des sept péchés capitaux :

L'*orgueil* a une tête d'homme, dure et altière, dominant toutes les autres ; — ou encore il est représenté par un roi chevauchant sur un lion et portant au poing un aigle.

L'*envie* a une tête de serpent tendant le cou en avant et prêt à siffler ; — ou bien est symbolisée par un religieux enfourchant un chien et tenant un épervier.

La *colère* a la tête du chameau, le *gamal* de l'antiquité, aux colères inexorables ; elle se retourne irritée ; — ou celle d'une femme montée sur un sanglier, un coq au poing.

La *luxure*, née de l'orgueil, est à tête féminine, fascinatrice et maniérée ; elle est portée sur un bouc et tient une colombe.

L'*avarice* est figurée par l'hyène au poil hérissé, que de tout temps on s'est représentée fouillant les tombeaux ; — ou encore par un marchand monté sur une hyène et portant en mains une chouette.

La *gourmandise* est symbolisée par l'autruche, animal glouton, qui passait pour dévorer jusqu'au fer et aux cailloux ; — ou bien encore par un jouvenceau chevauchant sur un loup et portant au poing un mufle.

La *paresse* est représentée par un colimaçon dans une attitude inerte ; — ou par un vilain montant un âne et tenant un hibou.

4° *Le Miroir historique.* — *a) Sujets représentés.* — Les artistes romans ramènent tout à l'Histoire sainte et établissent un parallélisme constant entre l'Ancien et le Nouveau Testament, de sorte que chacun des faits de l'Ancienne Loi appelle et figure un fait de la Loi nouvelle.

— L'histoire de l'humanité tout entière converge ainsi vers l'Evangile.

— Il convient d'ajouter que le récit, un peu bref, du Livre saint s'est enrichi de nombreux apports légendaires : avec les Evangiles authentiques, et les Vies des saints, la foi populaire acceptait les *Evangiles apocryphes* et des recueils naïfs, comme la *Légende dorée*, de même que, dans un autre ordre d'idées, les lais et fabliaux

[1] Grimouard de Saint-Laurent, *Revue de l'Art chrétien*, 1881, p. 425 ; — *Manuel de l'Art chrétien*, p. 298. — De Lasteyrie, *Gazette archéologique*, 1886, p. 286. — Martigny, *Dict. des antiquités chrétiennes*, p. 616. — Reusens, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2e éd., t. I, p. 433. — Viollet-le Duc, *Dict. d'arch.*, art. *Vertus*, p. 357. — De Caumont, *Abécédaire d'arch.*, p. 259. — Brutails, *Précis*, p. 84. — Cloquet, *Eléments d'iconographie*, p. 232-252. — Barbier de Montault, *Traité d'iconographie*, t. I, p. 193-255.

prenaient place, dans l'esprit de nos pères, à côté des plus graves chroniques.

Cette littérature, tour à tour aimable ou grandiose, consolante ou terrifiante, peintres et sculpteurs l'ont traduite en d'innombrables œuvres historiées, c'est-à-dire en représentations de scènes. Car tel est le sens du mot « histoire » : au XIVe siècle, dans le cloître de la cathédrale de Pampelune, un sculpteur français signa ainsi une *Adoration des Mages* : « Jacques Perut fit cest estoire. »

b) Manière de représenter les personnages historiques. — Toutes ces histoires sont soumises à des règles conventionnelles, dont l'ensemble forme le code de l'*Iconographie*. Les sculpteurs, les peintres, les miniaturistes, les orfèvres, quand ils représentent les personnages et les scènes sacrées, obéissent à des règles fixes, religieusement observées dans toute l'Europe.

— Où les avaient-ils apprises ?

— Toutes ces règles étaient codifiées et étaient enseignées aux moines artistes en même temps que la technique de leur art.

— Une analyse en serait utile pour comprendre les églises romanes.

— Je vous la donne volontiers, en réservant pour une autre circonstance une étude plus détaillée des caractéristiques des saints.

Un *nimbe*, c'est-à-dire un cercle entourant la tête, servait à marquer la sainteté. Jamais les saints n'étaient représentés sans nimbe. Mais pour que Jésus-Christ pût se distinguer à première vue des apôtres qui l'entouraient, le nimbe qu'il portait était crucifère, c'est-à-dire timbré d'une croix. L'*auréole*, lumière qui émane de toute la personne, sorte de nimbe du corps entier, appartenait aux trois personnes de la Sainte Trinité, à la Sainte Vierge, aux âmes des bienheureux et exprimait la béatitude éternelle. La *nudité des pieds* était un des signes auxquels on reconnaissait Dieu, Jésus-Christ, les anges, les apôtres. Une *main* sortant des nuages, faisant le geste de bénédiction et entourée d'un nimbe crucifère, était le signe de l'intervention divine.

— L'emblème de la Providence.

— De petites *figures d'enfants nus*, sans sexe, rangées côte à côte dans les plis du manteau d'Abraham, signifiaient la vie future, l'éternel repos.

Pour l'interprétation des scènes de la Bible, l'artiste ne s'abandonnait jamais à sa fantaisie et ne se laissait pas guider par le sentiment du pittoresque. Son art était un enseignement, une forme de la *théologie* accessible à tous.

On avait choisi, dans la vie de Jésus-Christ, quelques traits essentiels qui correspondaient au cycle des fêtes de l'Eglise. Or, l'ordonnance de ces grandes scènes était immuable ; l'artiste n'y pouvait rien changer. S'il avait à représenter la Cène, il devait montrer d'un côté de la table Jésus et ses apôtres, et de l'autre Judas. Pour la représentation de Jésus en croix, il mettait à sa droite la Sainte Vierge et le porte-lance, et saint Jean et le porte-éponge à gauche.

Pour les scènes de l'Ancien Testament, on ne les représentait qu'en raison des symboles qu'elles laissaient entrevoir. Si on nous montrait le sacrifice d'Abraham, c'était pour nous faire songer au sacrifice de Jésus-Christ.

Plusieurs épisodes empruntés aux *Evangiles apocryphes* s'intercalaient dans la série des scènes évangéliques. Nous sommes si bien habitués à voir figurer le bœuf et l'âne dans les représentations de la Nativité, que nous ne réfléchissons guère qu'aucun des Evangiles n'a signalé la présence de ces animaux près de la crèche. C'est, de fait, dans le seul évangile apocryphe *de la Nativité de Marie et de l'Enfance du Sauveur* qu'il en est fait mention. Plusieurs autres scènes ont la même origine : la chute des idoles à l'entrée de la Sainte Famille en Egypte, la descente de Jésus-Christ aux limbes. Mais aucun des personnages du Nouveau Testament ne doit plus à la légende que la Sainte Vierge. C'est aux apocryphes que les artistes de l'époque romane empruntèrent presque tous les épisodes de la vie de Marie, ainsi que l'histoire de ses parents, sainte Anne et saint Joachim. Quant au merveilleux récit de la mort de la Sainte Vierge, il ne prendra une forme plastique qu'à l'époque suivante [1].

2° Procédés employés pour la décoration romane

Les artistes romans ont employé pour la décoration des églises la sculpture, la peinture, la marqueterie, la mosaïque, les stucs gaufrés et la tapisserie.

I. La sculpture. — I. MODES DIVERS. — On distingue la sculpture en *bas-relief*, la sculpture en *ronde-bosse* et la *statuaire*.

1° *Sculpture en bas-relief.* — On appelle ainsi une sculpture dont la saillie sur une surface plate est moindre que la moitié de sa propre épaisseur. On rencontre de nombreux bas-reliefs dans les églises romanes, par exemple dans la cathédrale d'Autun, dans les églises de Vézelay, de Moissac, etc.

2° *Sculpture en ronde-bosse.* — La sculpture est dite en ronde-bosse quand elle est non attenante à un fond et terminée sur toutes ses faces ; on la dit encore, dans ce cas, de *plein relief*.

3° *La statuaire.* — L'art de la statuaire, qui avait presque disparu durant la période latine, commence à réapparaître durant la période romane. Néanmoins, l'artiste renonce presque aux statues isolées et de plein relief.

— Pour quels motifs ?

— Parce qu'elles sortent du cadre et coupent les lignes de l'architecture.

II. VALEUR DE LA SCULPTURE ROMANE. — La sculpture romane a des *défauts réels*, qu'il ne faut pas d'ailleurs exagérer et que l'on peut expli-

[1] Emile Mâle, *L'Art religieux du Treizième siècle en France*, ibid. — *Le Musée d'Art*, t. I, p. 73. — Brutails, *Précis*, p. 85-88. — Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie*, t. II, en entier.

quer par des causes raisonnables ; elle a aussi des *qualités de premier ordre.*

1° Défauts. — *a) Enumération :*

1. *Le manque de proportion dans les personnages.* — Quelques-uns sont ridiculement courts, d'autres sont démesurément allongés ; il en est qui sont sveltes jusqu'à la maigreur, d'autres pèchent par leurs proportions massives et trappues. On voit même les dimensions des diverses parties du corps augmenter à raison des difficultés que l'imagier éprouve à les rendre ; il fait même des magots affligés de têtes énormes ou de mains qui n'en finissent pas. Les visages sont souvent sans expression avec leurs yeux saillants, fendus, etc. On trouve des exemples à Chartres, à Noyon, au Mans, à Reims.

2. *La raideur des draperies.* — Les vêtements ont des plis nombreux et serrés et sont tellement étroits que les statues ressemblent pas mal à des momies enveloppées de leurs bandelettes. Les draperies, raides et timidement traitées, avec des plis trop réguliers et peu profonds, ne ressemblent pas à ces vêtements des bonnes époques, qui, sous leurs étoffes souples, laissent deviner le nu : elles emprisonnent le corps aussi rudement que les armures plates de la guerre de Cent ans.

b) A quelles *causes* attribuer ces défauts? — On peut les ramener à trois : défaut de préparation, absence de modèles en relief, et surcharge de travail.

1. *Défaut de préparation des sculpteurs.* — Le secret de la sculpture, qui semble se perdre à la fin du monde antique, est retrouvé au XIe siècle ; mais au XIIe siècle, la sculpture est encore à son berceau ; les artistes sont occupés, pour ainsi dire, à apprendre leur métier. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner de trouver un certain nombre d'œuvres imparfaites et dans le dessin et dans la façon même de sculpter, le tailleur d'images étant et restant un *élève.*

2. *Absence de modèles en relief pour le sculpteur.* — Il ne sait pas voir par lui-même, ni interroger suffisamment la nature, qui livre à ses fidèles observateurs les canons de la beauté.

Les débris de l'art romain sont très rares : il ne songe pas d'ailleurs à les utiliser, parce qu'ils proviennent de monuments païens, si opposés par leurs sujets et leurs formes aux allures que doivent manifester les conceptions chrétiennes.

Dépourvu de modèles en relief, l'artiste roman imite spécialement les miniatures. Ainsi s'expliquent plusieurs particularités de ses productions : dans la décoration, les rubans montrant alternativement l'envers et l'adroit ; dans la statuaire, les retroussis en coup de vent des vêtements, peut-être les plis concentriques. Ce sont des combinaisons naturelles au dessinateur et au coloriste et que le sculpteur a dû leur emprunter.

3. *Surcharge de travail du sculpteur.* — Les défauts de la sculpture romane paraissent moins surprenants si l'on se rappelle le labeur immense auquel durent se livrer les artistes pour orner des milliers et des milliers d'églises surgissant à la fois du sol et que les constructeurs voulaient riches et somptueuses.

— Ces trois raisons ont une valeur scientifique réelle.

2° Qualités. — La sculpture romane a des qualités sérieuses qui lui assurent une place qui n'est pas à dédaigner dans l'histoire de la sculpture.

1. *Le bon sens.* — L'artiste roman se soumet à des principes de bon sens communs à toutes les grandes écoles d'art : il ne demande à ses procédés que ce qu'ils peuvent donner ; en outre, son œuvre étant une partie de ce tout qui est l'édifice, sa tâche est subordonnée à la pensée directrice du maître d'œuvre. Il manie péniblement son ciseau et il le sait ; aussi ne songe-t-il pas à tailler des cariatides comme celles de l'Erechtéion ; et il aime surtout à modeler des effigies plaquées sur un fond pour ne pas couper les lignes de l'architecture. Jamais, non plus, il ne fera un de ces bas-reliefs à plans multiples, où les sculpteurs modernes dépensent tant d'habileté pour obtenir de si médiocres résultats.

2. *Le style et la pensée.* — Si l'exécution laisse à désirer, le style et la pensée ne font jamais défaut dans les sculptures romanes. On sent, dans ces productions, la recherche incessante du mouvement, de la vie et le désir de s'affranchir des modèles, très imparfaits eux-mêmes, pour s'attacher à l'étude directe et consciencieuse de la nature. Nulle tendance à la routine, grande habileté dans la distribution des scènes ou des différentes parties d'une même scène, entente des reliefs et des effets de lumière, voilà ce qui distingue nos premiers imagiers romans et présage déjà les rapides progrès que doivent réaliser leurs successeurs.

En somme, malgré cette ignorance du métier, telle est la puissance de l'idée que plusieurs, parmi les sculptures romanes, sont par la force dramatique de la mise en scène, par la grandeur farouche de l'expression, de véritables chefs-d'œuvre.

3. *La variété.* — Pour la sculpture d'ornement, ce serait en vain qu'on voudrait essayer de la décrire, tant elle est variée. Elle compte presque autant de différentes écoles qu'il existait de provinces : toutes ces écoles, bien qu'en acceptant en somme les formes byzantines, savent se les assimiler et se les rendre propres en les modifiant à l'infini, selon leur goût particulier. Peut-être ne sortirait-on pas du vraisemblable en affirmant qu'il n'existe pas en France deux chapiteaux entièrement semblables, comme on peut le voir par l'examen des cathédrales de Noyon, d'Angoulême, d'Autun, des églises de Vézelay, de Cluny, etc. [1].

II. La peinture romane. — I. Importance de la peinture murale dans la décoration romane. —

[1] Brutails, *Précis*, p. 88. — Eugène Müntz, *Le Musée d'Art*, t. I, p. 71. — André Michel, *Histoire de l'Art*, 1906, t. I, p. 345. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 209. — De Caumont, *Abécédaire*, p. 200. — Anthime Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France*, p. 109.

Avant de donner la place de la peinture dans les églises romanes, il est nécessaire de la justifier par des exemples.

1° *Les* EXEMPLES ANTÉRIEURS — *a) Dans l'antiquité.* — « Toutes les architectures connues, dit Viollet-le-Duc, se sont aidées de la peinture ou plutôt (car il faut éviter les équivoques) de l'harmonie produite par l'assemblage des couleurs pour donner à la pierre, aux enduits et même au marbre une valeur indépendante de la forme plastique. »

1. Toute la parure des palais assyriens, si rudimentaires dans leurs formes et fort sobrement sculptés, consistait en céramiques multicolores et en briques de couleurs, et ces traditions restèrent en honneur chez les Perses. Les édifices des Egyptiens étaient entièrement coloriés ; les temples de Louqsor, de Karnack, de Philœ, d'Edfou, etc., sont brillants de peintures.

— Et chez les Grecs et les Romains ?

— 2. Jusqu'au commencement de ce siècle il était admis dans les Académies de l'Europe, que les monuments des Grecs, comme ceux des Romains, étaient *monochromes*. La chose eût été tout au moins étonnante, en présence de l'usage constant, dans l'antiquité orientale inspiratrice de l'art grec, du décor polychrome Aujourd'hui il est admis par tous les archéologues que plus on remonte vers les temps antiques, plus on trouve qu'il existait une alliance intime entre la peinture et l'architecture murale.

Les Romains paraissent avoir été les premiers qui aient élevé des monuments de marbre ou de pierre sans aucune coloration. Encore faut il excepter leurs enduits de stuc, qui étaient très souvent peints avec une rare perfection, comme on le voit à Pompéi, etc.

b) Dans l'architecture latine. — « Dès l'époque romaine, dit Viollet-le-Duc, c'est-à-dire vers le IVe siècle, tous les monuments paraissent avoir été peints en dedans et au dehors. » L'histoire confirme ces données de l'archéologie. Saint Fortunat, qui vivait dans la seconde moitié du VIe siècle, parle des peintures que saint Félix, évêque de Nantes, fit exécuter dans sa cathédrale. Dans plusieurs endroits de ses écrits, saint Grégoire de Tours fait mention des peintures qui ornaient les églises et les palais de son temps, entre autres une église bâtie à Clermont en l'honneur de saint Etienne. Lui-même, quand il construisit les basiliques de saint Perpet, détruites par un incendie, les fit peindre et décorer par les ouvriers du pays avec tout l'éclat qu'elles avaient auparavant [1]. Plus tard, Hincmar, l'historien de la cathédrale de Reims, rapporte que l'évêque du temps, quand il la construisit, orna la voûte de peintures.

On sait par ailleurs que saint Grégoire le Grand encouragea les peintures murales de tout son pouvoir, parce que, disait-il, elles sont pour les fidèles un perpétuel enseignement ; aussi, pour qu'elles fussent orthodoxes, les prêtres et les moines devaient-ils en surveiller et en diriger l'exécution.

[1] *Historia Franc.*, lib. X, c. XXXI, n. 19.

2° *La peinture* DANS LES ÉGLISES ROMANES. — *a) Sur les murs.* — Le type de l'église romane, avec la multiplicité de ses membrures, se prête moins que celui de l'église latine à l'emploi presque exclusif de la peinture. Néanmoins, la décoration picturale garda une grande importance, non seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur des édifices romans. On lit dans un rapport adressé par Vitet en 1831 au ministre de l'intérieur : « On ne comprend pas le moyen âge, on se fait l'idée la plus mesquine et la plus fausse de ses grandes créations d'architecture et de sculpture, si, dans sa pensée, on ne les rêve pas couvertes du haut en bas de couleurs et de dorure. » Dans leur bel ouvrage sur la peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle, MM. Gélis-Didot et Laffilée ont pu écrire : « Toutes les églises du moyen âge étaient peintes à l'intérieur et à l'extérieur. »

b) Sur les sculptures. — 1. Les architectes romans ont employé la polychromie à mettre en valeur les *lignes de l'architecture et de la sculpture*. Il convient même d'ajouter que certains peintres, au lieu de couvrir l'église entière, se contentaient d'appliquer la peinture à la sculpture d'ornement, aux moulures, aux profils et aux contours pour les accentuer davantage et leur donner de l'importance.

2. La *statuaire* du moyen âge s'est aussi servie de la couleur pour serrer de plus près la vérité. C'est un des points où l'esthétique médiévale se rencontre avec l'esthétique grecque.

c) Sur les vitraux. — Rappelons pour mémoire que l'on faisait probablement au Xe siècle des vitraux historiés, et que peut-être en subsiste-t-il quelques-uns du XIe.

II. PROCÉDÉS DE LA PEINTURE ROMANE. — 1° MODES. — Les peintres romans ont employé deux modes de peinture, la peinture à la *détrempe* et la peinture à *fresque*.

a) Peinture à la détrempe. — C'est une peinture pour laquelle les couleurs sont broyées à l'eau et délayées avec de la colle de peau, de la gomme ou du blanc d'œuf, et appliquées sur un enduit *sec*.

b) Peinture à fresque. — La peinture à fresque est aussi une peinture à l'eau, mais appliquée sur l'enduit *frais* d'un mur, de manière à le pénétrer et à s'y incorporer. « Les églises de l'ordre de Cluny a dit Montalembert, étaient en général ornées de peintures *probablement à fresque* [1]. »

2° SUJETS. — Les peintres romans ont employé la peinture décorative et la peinture historiée.

a) La peinture décorative. — Elle consiste à couvrir d'ornements peints ou de teintes variées les murs d'un édifice, ou encore à rehausser, avec des couleurs, les moulures et les sculptures.

b) La peinture historiée. — Elle retrace sur les murs des scènes et des sujets tirés de l'histoire ou empruntés à la légende.

3° MATÉRIAUX. — On comprend sous ce terme

[1] *Ann. arch. de Didron*, ann. VI.

les *couleurs* employées et les substances qui leur ont servi de *véhicules*.

a) Couleurs employées. — 1. *Le blanc.* — On l'obtient par la céruse et le blanc de craie.

La *céruse* est un carbonate de plomb obtenu par l'oxydation de ce métal à l'état pur. Elle a été employée de toute antiquité : les Romains la fabriquaient, puis ce fut le tour des Arabes, des Vénitiens, des Anglais, des Allemands, etc.

Le *blanc de craie* est un carbonate de chaux très abondant dans la nature, mais très variable selon les sols d'origine.

2. *Le jaune.* — Le jaune le plus employé est l'*ocre*. Les ocres sont des terres argileuses colorées par des oxydes de fer.

3. *Le rouge.* — L'ocre rouge se trouve à l'état naturel, comme l'ocre jaune, mais on peut la fabriquer industriellement par la simple calcination de celle-ci.

Le *vermillon* est, avec la céruse, une couleur très ancienne, antérieure aux Grecs et aux Romains, qui l'employaient comme fard.

4. *Le bleu.* — Le bleu lapis-lazuli fut pendant longtemps la couleur la plus rare, la plus recherchée et la plus chère. Elle s'est vendue plus de 1.000 fr. le kilo. On l'obtenait par la pulvérisation d'un marbre très rare qu'on ne trouvait qu'en Italie par fragments très petits. Ce marbre d'un bleu intense est traversé par des veines brillantes que l'on prenait pour de l'or, mais qui ne sont en réalité que du pyrite de fer.

5. *Le vert.* — On trouve plusieurs terres vertes ; ce sont toutes des silicates de fer mélangés à plus ou moins de potasse, de magnésie, ou d'alumine, de chaux, etc.

b) Véhicules servant à fixer les couleurs. — 1. *L'eau.* — L'eau pure, sans addition d'aucun principe collant, n'a pas été utilisée comme véhicule, parce que les couleurs n'auraient pas eu de fixité et n'auraient offert aucune résistance au frottement. Aussi a-t-on eu la précaution d'ajouter à l'eau une certaine quantité de gomme ou de colle pour avoir un principe fixateur.

2. *L'huile.* — L'huile de lin est aujourd'hui le véhicule par excellence de la peinture industrielle ou en bâtiments. On a prétendu qu'elle était inconnue des anciens et qu'on devait sa première application à Jean Van Eich. Elle était connue du moine Théophile, au XIe siècle, qui écrivait dans son *Diversarum artium schedula* (c. XX) : « Prenez les couleurs que vous voudrez poser, les broyant avec de l'*huile de lin* sans eau, et faites les teintes des figures et des draperies comme vous les faisiez précédemment avec de l'eau. Vous pourrez à volonté donner aux animaux, aux oiseaux, aux feuillages, les nuances qui les distinguent. »

3. *La chaux.* — C'est un oxyde de *calcium* obtenu par la cuisson des pierres de calcaire carbonaté. Elle sert comme couleur blanche et comme véhicule aux ocres de diverses nuances.

III. VALEUR DE LA PEINTURE ROMANE. — Nous l'étudierons au point de vue du *dessin*, de la *perspective* et du *coloris*.

1° *Au point de vue du dessin*, la peinture romane laisse beaucoup à désirer. Les proportions des corps varient sans motif apparent.

— Comme pour la sculpture.

2° *La peinture romane au point de vue de la perspective et du clair-obscur ou des ombres.* — La *perspective* est l'art de représenter sur une surface plane les objets tels qu'ils apparaissent vus à distance, dans une position quelconque. Quand elle se sert uniquement de lignes, elle est dite *linéaire ;* quand elle joint aux lignes les ombres et les couleurs, elle s'appelle *aérienne*.

Le *clair obscur* est une science par laquelle le peintre distribue convenablement, dans un tableau, la lumière et les ombres, sans tenir compte de la variété des couleurs, de leurs tons et de leurs nuances.

a) Absence de perspective et d'ombres dans la peinture romane. — La peinture de tableau ordinaire ou *de chevalet*, qui ne date que du XVe siècle, se sert avidement de toutes les ressources du clair-obscur, de la perspective et des trompe-l'œil. La peinture mouumentale ancienne en usage pendant toute l'antiquité et le moyen âge est une espèce de peinture *conventionnelle*, faisant presque totalement abstraction des ombres et de la perspective. Dans les peintures romanes, même historiées, les teintes sont plates et les tableaux sans profondeur ; les tentures sont représentées par un fond sillonné de quelques traits, qui rappellent les plis sans les imiter.

— *b)* Quels sont les *motifs* qui ont porté les peintres d'autrefois à exclure de la peinture monumentale les ombres et l'emploi de la perspective ?

— Ils sont au nombre de trois.

1. Un monument est *éclairé différemment* à toutes les heures du jour : le matin la lumière s'y introduit du côté de l'est ; vers le soir, au contraire, du côté de l'ouest. Il résulte de là que si, pour décorer un édifice, l'artiste fait usage des ombres, la peinture, quelque parfaite qu'elle soit d'ailleurs, produira pendant une grande partie du jour un effet choquant, faux et en contradiction avec la réalité. Il n'y aura même, à strictement parler, qu'un seul moment de la journée où une peinture bien ombrée répondra complètement à toutes les exigences de l'art.

— Si ce principe est vrai, l'inconvénient signalé doit aussi faire exclure les ombres de la peinture de chevalet.

— La différence est sensible : le tableau ordinaire est une scène que l'on montre à travers un cadre ou une fenêtre ; l'imagination du spectateur se la représente avec une lumière unique ou invariable au moyen de l'illusion produite par la perspective et les ombres du tableau.

2. Le tableau ordinaire ne peut être bien vu que par *une seule personne* placée dans les conditions requises pour saisir l'effet que l'artiste a

voulu obtenir. La peinture monumentale, au contraire, pour atteindre son but, doit s'adresser non pas à un spectateur unique, mais à tous ceux qui se trouvent dans une salle ou dans un édifice, car sa mission est d'instruire la multitude.

3. La peinture monumentale doit accentuer ou faire apparaître, et non pas altérer les parties de l'édifice qu'elle est appelée à décorer. Il lui est défendu de détruire l'harmonie de la construction en produisant des reliefs ou des échappées sur des surfaces qui, dans l'intention de l'architecte, doivent paraître planes.

3° *Au point de vue du coloris. — a) Dans les églises latines.* — La peinture consistait, pour les parties élevées, en une sorte de badigeon blanc ou blanc jaunâtre sur lequel étaient tracés des dessins très déliés en ocre noire ou en ocre rouge. Près du sol apparaissent des tons soutenus, brun, rouge, ou même noir, relevés de quelques filets jaunes, verdâtres ou blancs. Ce genre de décoration paraît avoir été longtemps pratiqué dans les Gaules et jusqu'au moment où Charlemagne fit venir des artistes d'Italie et d'Orient [1].

b) Dans les églises romanes. — Les couleurs dominantes sont le brun-rouge-clair, l'ocre jaune, le vert, le gris; mais ces couleurs sont toujours séparées entre elles par un trait brun. Quand on emploie l'or, c'est seulement dans les détails, pour les broderies ou pour les nimbes; jamais ou très rarement comme fond.

Le coloris roman est d'une intensité médiocre : les tons clairs dominent. Le mélange des couleurs entre elles et avec le lait de chaux a produit des ensembles harmonieux. On peut faire ces observations dans l'église de Saint-Savin (Vienne), qui renferme les plus importantes peintures murales de l'époque.

Dans de nombreuses églises, des traits bruns ou rouges à pois blancs accusent les contours des arcs, les encadrements des baies, etc. Les statues également n'ont jamais que des tons légers, un blanc jaunâtre, par exemple; tous les détails, les traits du visage, les plis des vêtements, leurs bordures, sont, pour mieux accuser les formes, redessinés de traits noirs très fins et très adroitement tracés.

— Comment formuleriez-vous un jugement d'ensemble ?

— L'aspect général que présentent toutes ces peintures primitives est doux, clair, jamais heurté, quoique les traits bruns qui séparent les teintes et les rehauts presque blancs qui accentuent toutes les saillies leur donnent de la fermeté [2].

III. La marqueterie romane. — De la peinture nous rapprocherons l'emploi des pierres et des ciments de couleur dans les parements. En Auvergne surtout, on a composé de la sorte des marqueteries relevées et comme serties par de gros points rouges [1].

IV. La mosaïque. — Les mosaïques, quoique plus rares que dans le style byzantin, se rencontrent cependant comme procédé de décoration dans les églises romanes [2].

V. Les stucs gaufrés. — Quelques ornemanistes romans ont recouru à des applications de stucs gaufrés, comme les Romains [3].

VI. Les tapisseries. — Souvent on employait des tapisseries pour couvrir la nudité des murs. C'est dans la cathédrale de Bayeux qu'était exposée cette longue bande de broderie où est racontée toute l'histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands [4].

3° La décoration des diverses parties de l'église

I. Les portes. — Les portes sont le vrai bijou des églises romanes. Dès que le moyen âge eut réduit la colonne à n'être que le renfort d'un pilier ou l'ornement d'une ouverture, la colonne, dans ce dernier cas, se restreignit à de faibles dimensions qui permirent de la multiplier à volonté pour le plaisir des yeux, et l'on ne s'en fit pas faute. Ce fut alors la grande époque des colonnettes, et, pour mieux les laisser ressortir, on eut soin de les appliquer contre les façades ou contre les recoins des murs sans y engager leur fût, sans les confondre dans la maçonnerie; autant que possible, ces fûts étaient d'une seule pièce et les bases et les tailloirs les rattachaient au plein de la construction. Les portes des églises consommèrent la plus grande quantité de ces colonnettes, comme à Bourbonne (Haute-Marne), et même davantage : il y eut jusqu'à dix et douze colonnettes sur les jambages d'une seule porte, sans compter la colonne ou les colonnettes qui formaient le trumeau. Des ornements fantastiques empruntés au règne végétal couvraient tantôt les colonnettes, tantôt les espaces qui les séparaient. Les tailloirs étaient souvent ornés à leur tour et les corbeilles des chapiteaux étaient traitées avec un soin tout particulier.

Les statues adossées aux murs sont protégées contre la pluie par un dais richement décoré, en forme d'édicule. Les petits monuments qui y sont figurés reproduisent en général une forme architecturale d'un style antérieur à l'époque où le dais a été construit. Les artistes variaient les dessins des dais réunis dans le même portail. Là, comme dans les chapiteaux, ils s'ingéniaient à éviter l'uniformité. Les culs-de-lampe ou consoles qui servent de support aux statues sont également sculptés avec une grande richesse [5].

[1] Viollet-le-Duc, *Dict d'arch.*, t. VI.
[2] Brutails, *Précis*, p 90. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 117. 140, 210. — *Dict. des Arts, Suppl.*, p. 49. — Müntz. *Le Musée d'Art*, p. 73. — Cloquet, *Revue de l'art chrétien*, 1897.

[1] Brutails, *Précis*, p. 91.
[2] Mallet, t. I, p. 127. — *Dict. des Arts, Suppl.*, p. 49. — Brutails, *Précis*, p. 91. — Müntz, *Musée d'Art*, p. 73.
[3] Brutails, p. 89.
[4] Müntz, *Le Musée d'Art*, p. 73.
[5] Brutails, *Précis*, p. 96. — Anthime Saint-Paul, *Histoire monumentale*, p. 99. — Corblet, *Manuel*, p. 187, 209 et 216. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 159.

II. Les corniches. — Dans les corniches, la décoration intéresse les corbeaux, quelquefois les dalles verticales qui sont entre les corbeaux, comme les métopes entre les triglyptes, plus rarement la face inférieure des dalles horizontales. Les sculpteurs avaient là libre carrière ; quand ils étaient habiles, portés de bonne volonté et pourvus de ressources suffisantes, ils ne négligeaient rien pour diversifier leurs sujets. Monstres, animaux domestiques ou sauvages, têtes grimaçantes, végétaux, scènes de la vie quotidienne, objets usuels, signes du zodiaque, parfois même des scènes historiques, toute l'encyclopédie des connaissances et de l'imagination de nos ancêtres avait là rendez-vous. Parfois les histoires en sont des plus risquées : on y voit entre autres des péchés capitaux qui sont fort inconvenants, même pour des péchés capitaux. Il faut une mention spéciale au modillon à copeaux, qui est une sorte de corbeau peut-être dérivé du corinthien et dans lequel on a figuré des enroulements assez semblables à des copeaux. Ce corbeau est assez abondant surtout en Auvergne, mais se rencontre aussi ailleurs.

Les moulures de la corniche proprement dite étaient souvent chargées d'ornements, mais plus simples et presque toujours de pure convention [1].

III. Les absides. — Les corniches couronnent surtout l'abside et les absidioles. C'est du reste, après les portails et les façades, sur ce point que porte l'effort de la décoration : au chevet et à la façade ouest, on a accumulé les arcades, les archivoltes, les moulures horizontales sous l'appui des baies, les fenêtres ouvragées et employé un appareil plus soigné, ou même de fantaisie, ondulé, réticulé, imbriqué, etc. ; bien des absides sont de moyen appareil alors que la nef est de petit appareil [2].

Le plus bel ensemble d'absides que l'on connaisse dans notre pays se voit à Saint-Sernin de Toulouse.

IV. Les colonnes. — 1° *La base.* — La colonne romane a toujours une base, laquelle transmet au socle la pesée que reçoit le fût. Cette base est habituellement la base attique ; mais la scotie peut être remplacée par une gorge plus ou moins haute, plus ou moins sèche. Ces profils varient, d'ailleurs, d'après l'angle sous lequel ils doivent être vus et la dureté de la pierre. La base circulaire est posée sur un socle carré, dont les angles sont souvent reliés à la base par des griffes.

2° *Les fûts.* — Les *fûts* des colonnes romanes sont cylindriques, rarement renflés, quelquefois peints ou semés de menus ornements sculptés en faible relief. L'école bourguignonne fait grand usage des pilastres cannelés.

— Comme à la cathédrale de Langres.

— A l'exception de quelques provinces restées fidèles à l'antiquité classique, l'astragale, réduit à un simple tore, fait corps avec le chapiteau, et non plus avec le fût. A l'autre extrémité, le fût a perdu le congé qui aurait pu s'épaufrer ou se casser si la colonne avait basculé sous l'effet des pressions obliques.

3° *Le chapiteau.* — Il se décompose en *corbeille* et en *tailloir*. Le tailloir, décoré soit de moulures, soit de motifs sculptés, est, dans l'ensemble, un bandeau chanfrené. Il dérive de l'épais tailloir latin. Souvent le haut de la corbeille est creusé et, seuls, de petits dés cubiques affleurent le bas du tailloir : réminiscence de l'abaque romain.

Le plan du tailloir roman est carré ou rectangulaire ; la section du fût est un cercle, complet ou non. La corbeille sert de transition entre le fût circulaire et plus petit, d'une part, et le tailloir carré plus large, de l'autre ; elle est comme un épanouissement dont la silhouette générale, *alias* l'épannelage, est donné par un cube que pénètre un tronc de cône.

Dans certains pays, dans l'Angoumois, par exemple, qui faisait des colonnes au tour, le chapiteau garde définitivement la forme de cet épannelage ; seulement la surface du cône est infléchie, tantôt concave, tantôt convexe. Dans ce dernier cas, le chapiteau paraît engendré par la pénétration d'un cube et d'une sphère : c'est le chapiteau cubique de la région rhénane. Ces chapiteaux géométriques et nus sont l'exception ; en règle générale, les chapiteaux portent une décoration plus ou moins complète.

Certains chapiteaux n'ont en haut de leur corbeille que les petits dés cubiques dérivés de l'abaque, et, aux angles, des rudiments de volutes. Sur d'autres, la corbeille brute est rehaussée de peintures ou d'une gravure en creux. D'autres portent des entrelacs, des feuillages plus ou moins heureusement modelés, ou divers motifs jetés là sans aucun souci du rôle dévolu au chapiteau. En général, le sculpteur a conduit les tiges et groupé les feuilles de façon à obtenir des masses où elles sont utiles, notamment aux angles supérieurs, pour supporter les cornes du tailloir. Certains, parmi ces chapiteaux du douzième siècle, sont admirablement appropriés à leur double fonction constructive et décorative.

Il est beaucoup plus difficile d'obtenir une répartition rationnelle des masses dans le chapiteau historié, et les tailleurs d'images n'y parviennent parfois qu'au prix de combinaisons puériles jusqu'à être grotesques : fréquemment deux monstres ont une tête unique qui garnit l'angle du chapiteau et les deux corps se développent sur les faces de la corbeille ; un imagier a fait reposer l'angle du tailloir sur le nez énorme d'un personnage ; un autre a fait de petits évêques dont les crosses, très agrandies, tiennent la place des volutes [1].

V. L'aire. — Les pavements riches étaient quelquefois en mosaïque, ou bien en dalles gravées et incrustées, plus souvent en carreaux de terre cuite.

— Comment préparait-on ces carreaux ?

— Sur leur terre encore molle on appuyait un

[1] Anthime Saint-Paul, p. 100. — Brutails, p. 96.
[2] Brutails, p. 98. — Anthime Saint-Paul, p. 101.

[1] Mallet, *Cours*, t. I, p. 182. — Brutails, *Précis*, p. 91. — Anthime Saint-Paul, p. 99. — *Dict. des Arts, Suppl.*, p. 46.

moule en relief et l'empreinte ainsi obtenue en creux était garnie d'une engobe, c'est-à-dire d'une terre d'une couleur différente; on vernissait le tout à l'aide d'un sel de plomb et on cuisait. La fusion transformait le sel de plomb en une couverte translucide jaunâtre.

Ces carrelages, — chacun de couleur différente, jaune, rouge, vert, noir, — taillés en triangles, en losanges, en carrés, en portions de cercles, en polygones même, — une fois assemblés, formaient des dessins variés, parfois très compliqués. Ordinairement ces dessins étaient disposés en bandes, séparées entre elles par de petites bordures. Ce procédé donnait, à défaut de dessins finis, des silhouettes piquantes et, ce qui n'est pas à dédaigner, des carrelages durables.

— En est-il qui ont résisté au temps ?

— On cite l'ancien carrelage de l'église abbatiale de Saint-Denis [1].

VI. Les cryptes. — Les peintures murales sont très employées pour l'ornementation des cryptes. Les cryptes des églises d'Auvergne, en particulier, étaient couvertes entièrement de sujets légendaires, souvent exécutés avec soin. Celle de Saint-Benoît-sur-Loire en laisse encore apercevoir des fragments qui appartiennent au x[e] ou au xi[e] siècle [2].

§ 3. — Le roman au point de vue technique

Sous ce titre, il nous faut étudier le personnel qui a travaillé à la construction des églises romanes, puis les matériaux et leur mode d'emploi, enfin les sommes dépensées et leur provenance.

1° Le personnel employé à la construction

I. Les écoles d'architecture. — I. Motifs de leur multiplicité. — Il y en a plusieurs, mais l'un des plus importants est le morcellement économique et politique du pays en provinces qui s'ignoraient. Il y en eut d'autres : le programme liturgique était à peu près le même partout; mais les nécessités climatériques, les ressources en matériaux, les traditions locales du métier variaient dans une large mesure.

II. Les diverses écoles. — On peut les remener à deux grandes catégories : les écoles *monastiques* et les écoles *régionales*.

1° *Les écoles* monastiques *d'architecture romane. — a) Leur existence.* — L'architecture romane, dans le principe, fut toute *monastique*. Les plus belles églises romanes qui subsistent sont des églises d'abbayes. D'autre part, les quelques artistes du xi[e] siècle dont le nom est parvenu à nous sont des *moines*. Rien n'est moins surprenant De la fin du monde romain jusqu'au xii[e] siècle, il n'y eut pas d'autres écoles d'art que les monastères. L'ordre de Saint-Benoît fut l'héritier de la culture antique. Une grande abbaye bénédictine ressemblait à une *villa* gallo-romaine, comme le moine bénédictin avec son manteau à capuchon ressemblait à un artisan gallo-romain.

La cour centrale de la *villa*, avec ses portiques, c'était le cloître avec ses colonnades. Tout autour se groupaient dans l'abbaye, comme dans la *villa*, les celliers, les greniers, les ateliers. Une abbaye se suffisait à elle-même : elle n'avait pas seulement ses forgerons et ses charpentiers, mais aussi ses orfèvres, ses enlumineurs, ses verriers, ses peintres. Le fameux traité des arts décoratifs du xi[e] siècle, la *Schedula diversarum artium* de Théophile, a été écrit par un moine pour des moines. Tous les arts, toutes les sciences qui avaient pu être sauvés s'enseignaient dans l'abbaye, à l'abri de ses fortes murailles.

b) Caractères de l'architecture monastique romane. — Elle varie avec les Ordres.

1. L'ordre monastique à qui l'art roman doit le plus est celui de *Cluny*. Ses abbés avaient une noblesse d'imagination tout antique. On retrouve dans l'art qu'ils ont fait naître autour d'eux quelque chose de la grande manière des anciens.

2. La magnificence des églises clunisiennes avait de bonne heure choqué saint Bernard. Cette âme tendre, éprise de perfection intérieure, aurait cru trahir l'Evangile en donnant quelque chose aux sens. Aussi les églises *cisterciennes* ont une architecture plus originale, dans laquelle on retrouve l'austère simplicité que saint Bernard avait prônée; ses religieux faisaient volontiers des chevets carrés, des transepts développés sur lesquels s'ouvraient des chapelles également carrées, des piles sans colonnes engagées ni chapiteaux. Ces églises sévères ne sont pas tristes : elles ont une sorte de beauté mathématique, qui leur vient de l'harmonie des proportions.

3. Les *chanoines réguliers* ont une tendance à multiplier, le long des bras du transept, des chapelles qui ne font pas saillie au dehors.

4. Les églises de l'*ordre de Grandmont* sont moins ornées et plus pauvres.

— *c)* Quelle *influence* les ordres monastiques ont-ils eue sur l'extension du roman dans les divers pays ?

— Dès l'époque romane, la centralisation qu'on ne trouve pas dans les divers pays était faite pour une partie très importante de la société : pour les ordres monastiques. Aussi ces ordres, sans former des écoles architecturales proprement dites, avaient des prédilections pour tel modèle d'église, qu'ils reproduisaient dans les diverses contrées où ils allaient s'établir.

Il ne faut cependant pas oublier que les moines, obligés d'employer les ouvriers et les matériaux du pays et de se plier aux exigences du climat, ont largement sacrifié aux influences des écoles régionales.

— Cluny avait des prieurés dans toute l'Eu-

[1] Brutails, *Précis*, p. 91. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 140 et 172.

[2] Mallet, *Cours*, t. I, p. 150.

rope; l'abbaye-mère a-t-elle réellement rayonné sur la France, l'Italie et l'Allemagne?

— On l'a affirmé, puis nié. A vrai dire, le problème n'a pas été étudié comme il devait l'être et ne saurait encore recevoir de solution. Ce que l'on peut dire, c'est que Cluny a surtout répandu à travers l'Europe l'*architecture de la Bourgogne*.

2° *Les écoles* RÉGIONALES *d'architecture romane*. — Leur existence résultera de tout ce que nous allons dire.

— Sur quels principes s'est-on appuyé pour faire une distinction entre les écoles ?

— Arcisse de Caumont avait noté que les divers édifices d'une même contrée présentaient, dans l'ornementation, des ressemblances et comme une parenté; c'est ce qu'il appelait la *géographie des styles*. De son côté, Quicherat tenta une classification méthodique basée sur des caractères subordonnés : profil de la maîtresse voûte, épaulement de cette même voûte par les voûtes latérales, présence de doubleaux, etc. Les deux systèmes renferment une part de vérité. On a donc fondu les deux idées et aujourd'hui on admet qu'il existe des écoles régionales d'architecture caractérisées non par des règles rigoureuses, mais par des préférences pour tel ou tel système de voûtement ou de décoration.

— Ces écoles ont-elles un territoire déterminé?

— Non : elles s'enchevêtrent et se mêlent. Les architectes et les ouvriers voyageaient : c'est ainsi que les maçons lombards ont souvent travaillé loin de leur pays d'origine; ils ont répandu sur le littoral de la Méditerranée les formules architecturales qui leur étaient familières. En 1175, une équipe de Lombards entreprit d'achever la cathédrale de La Seo d'Urgel, en Catalogne, et d'y faire des clochers; la cathédrale et les clochers d'Urgel, comme tant d'autres édifices de la même contrée, offrant des dispositions manifestement lombardes.

— Ce sont les prédécesseurs des maçons limousins de notre temps... Combien distingue-t-on d'écoles d'architecture romane?

— Sur leur nombre, les archéologues ne sont pas d'accord; qu'il nous suffise de dire un mot des principales et de leurs caractères les plus saillants.

a) L'école provençale. — Elle adopte pour les chevets un plan simple, sans déambulatoire ni chapelles rayonnantes; la nef est large et les bas côtés sont étroits. La maîtresse voûte est en berceaux sur doubleaux à ressauts. Les bas côtés sont couverts d'un demi-berceau, dont les reins portent le toit sans imposition de charpente. Ce parti permet de supprimer le *triforium* et de percer quelquefois de petites fenêtres très rapprochées des grandes arcades. Celles-ci sont percées à reprises. Pour recevoir la retombée de tous ces ressauts, on a fait des piliers très découpés et qui sont fort allongés dans le sens de l'axe.

L'imitation de l'antiquité est flagrante dans maintes églises de l'école romane provençale : l'idée générale de certains édifices, l'ordonnance de quelques portails, des procédés de constructeurs, des expédients de maçons ont été visiblement inspirés aux maîtres d'œuvre du moyen âge par l'étude des monuments que les ingénieurs romains avaient élevés en Provence.

b) L'école poitevine. — Elle affecte des plans plus compliqués, avec déambulatoire et chapelles absidales; mais l'élévation est plus simple encore qu'en Provence, puisqu'elle ne comprend pas de fenêtres dans la nef. Cette nef est voûtée en berceau plein-cintre sur doubleau. Immédiatement au-dessus des grandes arcades vient la naissance des voûtes. Les bas côtés, assez étroits, sont voûtés d'arêtes ou en berceau plein-cintre. Les murs extérieurs sont renforcés d'arcatures et de contreforts et ajourés de longues fenêtres, dans lesquelles on trouve quelques spécimens de clôture en pierre ajourée. Les supports étaient, à l'origine, de grosses colonnes qui ont fait place à des piles carrées, armées de quatre colonnes engagées. Sur les tours des clochers sont souvent posées des flèches en forme de cône et couvertes d'écailles.

Le chef-d'œuvre de l'école romane poitevine, c'est Notre-Dame la Grande à Poitiers, qui ressemble à une œuvre d'orfèvrerie. Un coffret de métal dont toutes les parties seraient minutieusement ciselées semble en avoir été le modèle.

c) L'école auvergnate. — L'une des premières constituées parmi les écoles romanes en France, l'école auvergnate a le même plan que l'école poitevine, à cela près que, dans les églises dédiées à la Sainte Vierge, on a souvent supprimé la chapelle absidale placée dans l'axe, laquelle est ordinairement sous le vocable de Notre-Dame. En élévation, cette école, du moins dans les principaux édifices, est restée fidèle au *triforium* pour lui-même sans que la tribune concoure à l'équilibre ou à l'éclairage; cette tribune s'ouvre sur la nef par des groupes de baies assez mesquines, en plein-cintre ou en trèfle. La voûte centrale, en berceau plein-cintre, est habituellement lisse, dépourvue de doubleaux et sans moulures aux naissances. Les grandes arcades sont simples et les piliers sont armés de demi-colonnes sans objet. Les bas côtés sont voûtés d'arêtes; la tribune, d'un demi-berceau; et le carré du transept, d'une coupole sur trompes, surmontée d'un clocher octogonal. Les églises de cette école n'ont pas de charpente. L'élévation du chevet est très monumentale à l'extérieur.

Notre-Dame-du Port de Clermont, Issoire, Orcival, Saint-Nectaire, sont les types les plus accomplis de l'architecture auvergnate. Saint-Sernin de Toulouse est une église auvergnate amplifiée. La fameuse cathédrale du Puy, quoiqu'on en ait dit, ne se rapporte en aucune façon à cette école : elle est isolée dans ces régions.

d) L'école d'Aquitaine. — L'école d'Aquitaine manque de consistance; à son domaine s'applique plus particulièrement l'observation de Quicherat : « Une demi-douzaine de types au moins règnent pêle-mêle entre les Pyrénées et la Loire, sans qu'il soit possible de fixer le lieu de géographie de

chacun. » Dans l'ensemble, le parti de ces églises est le même que celui des églises auvergnates, auxquelles on peut raisonnablement les rattacher : en plan, des bas côtés avec un déambulatoire avec chapelles rayonnantes ; en élévation, un *triforium*. Mais la maîtresse voûte est à doubleaux, le *triforium* est plus largement traité qu'en Auvergne et l'aspect intérieur est moins rude et plus grandiose.

— Des exemples ?

— Saint-Martial de Limoges depuis longtemps démoli, Conques, Saint-Jacques de Compostelle, Saint Gaudens et, suivant un grand nombre d'archéologues, Saint-Sernin de Toulouse.

e) L'école bourguignonne. — Elle a beaucoup de caractères communs avec l'école provençale. L'école bourguignonne dut son succès à un concours de circonstances favorables, parmi lesquelles il faut signaler l'abondance de la bonne pierre et la puissance des deux grands ordres bénédictins de Cluny et de Cîteaux, qui avaient leur maison-mère en Bourgogne. Toujours est-il que l'école bourguignonne est l'une de celles qui ont porté l'architecture romane au plus haut degré de perfection et ce sont des types d'églises bourguignonnes que Cisterciens et Clunisiens ont répandus dans la chrétienté. Aucune école romane n'eut un tel rayonnement.

— Quels sont ses traits caractéristiques ?

— Le déambulatoire manque souvent au plan, qui par contre peut s'allonger vers l'ouest d'un *narthex* très important. L'élévation offre la superposition des trois étages de la basilique latine : étage des grandes arcades, étage du *triforium*, étage des fenêtres. De bonne heure, la nef est voûtée d'un berceau brisé sur doubleaux à ressaut ; quelquefois, au XII^e^ siècle, d'arêtes. Les fenêtres sont petites. Du *triforium* il ne subsiste, dans quelques églises importantes, qu'une réminiscence, sous forme d'un placage. Les grandes arcades sont à ressaut, ainsi que les doubleaux des voûtes d'arêtes établies sur les bas côtés. Les unes et les autres sont en arc brisé, tandis que les arcs secondaires et les baies sont en plein cintre. Les piles sont armées de pilastres. L'élévation de la nef centrale a obligé les constructeurs à réduire les poussées ; c'est pour ce motif qu'ils ont adopté le tracé en arc brisé ; en outre, ils ont diminué le poids et l'épaisseur des voûtes et cette légèreté des voûtes a entraîné l'usage général des charpentes. A son tour, la charpente en appentis des bas côtés a contribué à la conservation du *triforium*. Les églises bourguignonnes, hautes et sveltes, ont grand air ; mais la stabilité de la maîtresse voûte est mal assurée. En 1125, les voûtes de la basilique de Cluny s'écroulèrent. Celles de Vézelay et celles de Beaune ne furent maintenues en place que par l'artifice des tirants de fer et des arcs-boutants.

— Quelles sont les plus belles productions de cette école ?

— Les églises d'Autun, de Langres, de Paray-le-Monial, de Saulieu, de Semur-en-Brionnais, de Bourbonne-les-Bains, etc., ont un air de grandeur qui émeut. On peut citer, comme appartenant à l'école bourguignonne, le chœur des églises de Pouilly, Maulain, Beaucharmoy (Hte-Marne), etc.

f) L'école rhénane. — Pour comprendre l'architecture des bords du Rhin, il faut se rappeler l'impulsion que les Carolingiens donnèrent à l'art de ces contrées et les relations que celles-ci entretinrent avec le nord de l'Italie.

L'école rhénane a fait peu d'absidioles rayonnantes et multiplié les absides : elle a fréquemment terminé en hémicycle les bras du transept et le fond ouest de la nef. Depuis le XII^e^ siècle, les nefs sont couvertes de voûtes d'arêtes très bombées. L'adoption de la voûte d'arêtes a permis d'éclairer directement le vaisseau central par des fenêtres percées dans les murs latéraux. Le *triforium* est supprimé. Les grandes arcades sont en plein cintre et sans reprise. Les voûtes des collatéraux sont d'arêtes et à doubleaux. Les piles épaisses et vigoureuses sont alternées : une plus forte, une plus faible. Pareil phénomène existe dans l'école normande et l'école lombarde.

Parmi les meilleures créations de cette école rhénane, on cite les églises de Spire, Worms, Mayence, etc.

g) L'école française. — L'école de l'Ile-de-France fut des premières, après l'école auvergnate, à exécuter le plan compliqué du chevet en *carole*, avec bas côté tournant et chapelles absidales. En élévation, le parti auquel elle s'arrêta ne diffère pas essentiellement de celui des églises normandes : nef non voûtée, avec fenêtres et *triforium ;* bas côtés voûtés d'arêtes. Ces églises sans voûtes étaient parfois de grandes dimensions : la cathédrale que Fulbert de Chartres fit construire après l'incendie de 1020, était aussi large de nef que la cathédrale actuelle. Saint-Germain-des-Prés à Paris et Saint-Remi à Reims n'avaient sur la nef qu'une charpente.

h) L'école normande. — L'école normande, à laquelle ressortit l'Angleterre, a élevé quantité de vastes églises, élancées et claires. En plan, le chevet ne possède presque jamais de déambulatoire ni de chapelles rayonnantes ; le chœur est bordé de bas côtés qui s'arrêtent à la naissance de l'abside. En élévation, la nef n'est pas voûtée. Au niveau et en avant des fenêtres court fréquemment un passage de service. Plus bas est le *triforium*, bien ouvert et à remplage ; puis viennent les grandes arcades, percées à reprises. Les piliers sont souvent alternés. Les bas côtés sont voûtés d'arêtes. Sur la croisée s'élève une tour-lanterne, dont les fenêtres versent la lumière dans le vaisseau. Cette tour-lanterne est fréquemment surmontée d'un étage pour les cloches.

III. COMPARAISON ENTRE LES DIVERSES ÉCOLES D'ARCHITECTURE ROMANE. — Ici finit la description sommaire des types qui sont sortis, dans les provinces françaises, à l'époque romane, de la combinaison des forces divergentes, dont nous retiendrons les lois de la statique, la nécessité de l'éclairage, enfin la tradition. Au Midi, à l'Ouest, la tradition a succombé : le *triforium* et

les fenêtres ont disparu. Sur le Plateau Central, la tradition a été suffisamment vivace pour faire conserver la galerie du premier étage. En Bourgogne, les fenêtres et les charpentes sont restées et, avec elles, un *triforium* simulé. Les pays rhénans ont sacrifié le *triforium*. Enfin nous avons vu que la Normandie et l'Ile-de-France, plutôt que de renoncer aux fenêtres et aux tribunes latérales, se sont abstenues de voûter les nefs. Ces deux écoles ont été impuissantes à réaliser suivant la formule romane le programme que leur imposait le climat [1].

II. Les maîtres d'œuvre. — I. Caractère spécial du maître d'œuvre roman. — La distinction entre l'art et l'industrie, entre l'artiste et l'artisan est une idée moderne. Au moyen âge, les architectes ou, comme on disait, les *maîtres de l'œuvre*, n'avaient pas reçu dans une école spéciale un enseignement théorique ; c'étaient des ouvriers plus intelligents, formés aux leçons de ce maître incomparable qui a nom l'expérience.

— Ils sortaient des rangs !

— Ce serait même trop dire, puisqu'ils restaient ouvriers et continuaient à besogner de leurs mains. Leur science, toute pratique, n'était pas faite de formules inertes empruntées à des écoles mortes, mais de procédés bien vivants, de solutions trouvées par le bon sens à des problèmes actuels.

Par contre, comme tous leurs contemporains, les maîtres d'œuvre sont incapables de ces découvertes scientifiques qui, en un clin d'œil, révolutionnent une industrie. Ils sont, de plus, fermés aux influences extérieures. L'un des plus intéressants d'entre eux, Villard de Honnecourt, qui vivait au treizième siècle, avait beaucoup voyagé. « J'ay esté en moult terres », écrit-il ; il avait habité la Hongrie « maint jor », longtemps. Son esprit avait fait effort pour la compréhension des œuvres étrangères. Et cependant, il ne parvenait pas à les voir telles qu'elles étaient ; sur son album il a dessiné des sculptures romaines : le modèle antique est absolument déformé dans le sens gothique.

La conséquence de cet état d'esprit, c'est que l'architecture progressait lentement et que les différentes écoles évoluaient trop isolément et sans échanger leurs principes.

— En un mot, la tradition tenait dans l'art un rôle prépondérant.

II. Origine de ces maîtres d'œuvre. — 1° *Moines et laïques*. — Les quelques artistes du XI^e^ siècle dont les noms nous sont parvenus, se trouvent être des moines. Des laïques ont eu aussi la direction de la construction des églises, le clergé ne pouvant plus suffire à toutes les entreprises. Enfin, l'indépendance que conquirent les serfs et les vassaux inférieurs par suite de l'affranchissement des communes, dut contribuer à faire épanouir les arts ailleurs que dans les cloîtres et à les faire sortir du domaine exclusif du clergé.

2° *Valeur comparative des moines et des laïques comme maîtres d'œuvre*. — Les œuvres sorties de la main des moines témoignent, presque toujours, d'une conscience scrupuleuse, d'une application que rien ne lasse. Ils donnent tous leurs soins à une église de village et en font un chef-d'œuvre de convenance, de goût, de sincérité. Ils sculptent la pierre avec autant de patience que s'ils sculptaient l'ivoire. Le musée de Toulouse, le cloître de Moissac nous montrent les plus merveilleux chapiteaux romans. On sent que chacun d'eux fut l'œuvre d'un moine qui ne comptait pas les heures. L'art du XIII^e^ siècle est infiniment plus vivant que cet art des cloîtres, mais il est moins parfait. Les maîtres laïques du XIII^e^ siècle sentaient mille choses que le moine ne comprit jamais ; mais le moine était meilleur ouvrier [1].

2° Les matériaux et leur mode d'emploi

I. Matériaux. — 1° *La pierre*. — C'est l'élément ordinaire des constructions romanes. Les moines, qui les construisaient ordinairement, auraient cru perdre leur salaire immortel et manquer à leur conscience, s'ils avaient apporté à leur travail la moindre parcimonie. Et pour avoir à leur disposition de beaux et solides matériaux, ils ne regrettaient pas le travail des carrières, et, quand celles-ci étaient éloignées, aucun effort corporel ou aucun sacrifice pécuniaire n'était épargné pour faire arriver dans les chantiers, par les chemins les plus ardus et les plus difficiles, de bonnes pierres de taille ou des moellons susceptibles d'être appareillés.

— Quelle pierre ont-ils employée ?

— Suivant les lieux, ils ont fait usage du granit, du grès, du silex, de la lave, du calcaire blanc, etc.

2° *La brique*. — On ne l'emploie que par exception pour quelques ornements, ou bien quand on manquait absolument de ressources et de bras.

3° *Le mortier roman*. — C'est le mortier *romain* : chaux grasse, sable et tuile broyée. Il résiste et fait saillie quand la pierre se délite, comme à Pouilly (Haute-Marne).

II. Mode d'emploi. — C'est surtout dans les murs qu'il faut l'étudier.

I. Construction du mur roman. — 1° *Les parements*. — Ils sont faits ordinairement de pierres de taille ou de moellons susceptibles d'être appareillés : il fallait que l'on manquât absolument de ressources ou de bras pour élever des murs en pierrailles ou en mauvaises briques.

a) Les divers appareils. — 1. *Petit* appareil romain. — On le retrouve dans quelques contrées de l'ouest où il persévèrera jusqu'au milieu du XII^e^ siècle, par ex. dans deux églises du Mans, la

[1] Müntz, *Le Musée d'Art*, t. I, p. 68-71. — Brutails, *Précis*, p. 99. — Cloquet, *Les grandes cathédrales*, p. 11. — Corblet, *Manuel*, p. 196 et 217. — Anthime Saint-Paul, *Histoire monum.*, p. 116. — Mallet, *Cours*, t. I, p. 131. — De Lasteyrie, *Etudes sur la sculpture française au moyen âge*.

[1] Müntz, *Musée*, p. 64.

cathédrale et l'église Saint-Julien-du-Pré, dans l'église de Saint-Martin à Angers, etc.

2. *Moyen* appareil romain. — C'est celui qui est le plus employé : c'est un des caractères de la construction romane de préférer aux menus matériaux le moyen appareil.

3 *Grand* appareil romain. — On rencontre aussi parfois le grand appareil, par exemple à Pouilly où les pierres ont une épaisseur de 0m 20 à 0m 30, sur une longueur de 0m 30 à 0m 40.

4. L'*opus spicatum* et l'*opus reticulatum* des Romains. — On les retrouve encore dans les murs romans, mais seulement dans les parties les plus apparentes des édifices, comme aux façades et aux absides, par exemple à Saint-Sernin de Toulouse, à Angers, etc.

b) Règle qui préside au choix de l'appareil. — Pourquoi un appareil plutôt qu'un autre ?

— La nature même des matériaux influe puissamment sur le choix des divers appareils. Ainsi, dans les pays où la pierre de taille est dure et difficile à débiter, comme la Bourgogne et le Lyonnais, l'appareil est plus grand ; dans celles, au contraire, où la pierre est tendre et facile à débiter, la Normandie et tout l'Ouest de la France, l'appareil est plus petit et plus serré.

c) Mode de pose de l'appareil roman. — 1. A cette époque et jusqu'au xve siècle, on ne ravalait point les murs ; les pierres n'étaient posées que lorsqu'elles étaient complètement taillées.

2. Pendant cette même période, l'appareil suit la loi de la décoration générale ; il est vertical ou horizontal selon que la décoration donne des lignes verticales ou horizontales.

2° *Le remplissage.* — Les murs sont faits de blocage enfermé entre deux parements. Mais le blocage tient moins de place que dans le mur romain ; les parements sont plus résistants et plus stables.

3° *La chaîne du mur.* — Pour donner plus de solidité aux différentes parties de l'édifice et les relier entre elles, on a souvent noyé dans le blocage de grosses pièces de bois placées en long.

II. Valeur du mur roman. — 1° *Au point de vue du décor.* — La taille est plus unie d'ordinaire et l'on trouve moins souvent les stries profondes marquées par les outils sur les blocs de l'époque latine.

2° *Au point de vue de la valeur intrinsèque.* — Construits avec des matériaux de premier ordre préparés avec le plus grand soin, les murs romans ont résisté aux siècles et sont parvenus nombreux jusqu'à nous, et rien n'indique une future défaillance.

3° Sommes dépensées et leur provenance

I. Coût des églises romanes. — Combien a coûté Notre Dame de Paris ?

— A cette question posée par un Américain, homme d'affaires, un Français de France a répondu : « Notre-Dame a coûté plusieurs siècles. » Aujourd'hui Notre-Dame de Paris, suivant Viollet-le-Duc, coûterait au-delà de cent millions ; d'autres cathédrales reviendraient plus cher encore.

On s'imagine parfois que les travaux de ce genre étaient très bon marché. Assurément le pouvoir de l'argent a baissé, et de beaucoup ; mais, par contre, le moyen âge n'avait qu'un outillage industriel rudimentaire ; les salaires y étaient relativement plus élevés que de nos jours ; les transports, et partant l'approvisionnement des chantiers en matériaux, étaient incomparablement plus onéreux.

II. Provenance des sommes dépensées. — Qui a fourni ces millions et même ces milliards nécessaires pour l'immense quantité d'églises qu'a vu naître le moyen âge ?

I. Moyens employés pour se procurer de l'argent. — Ces sommes immenses ont été recueillies, denier par denier, de diverses manières ; car au moyen âge le pouvoir civil était morcelé, le budget n'existait pas et les services, même les plus indispensables, n'avaient pas de dotation. De là l'obligation de recourir à des expédients. Pour les églises, les sommes furent fournies par les évêques, les chapitres et le peuple.

1° *Concours* des évêques *pour les cathédrales.* — *a) Concours personnel.* — Tout d'abord, on a pris sur les revenus, fort considérables alors, des menses épiscopales. Les biens des évêchés étaient alors très importants. Maurice de Sully, qui avant son élévation au siège de Paris, en 1160, avait vécu d'abord dans l'indigence, puis dans une condition plus que modeste, se vit en état, deux ou trois ans à peine après son élection, de bâtir le chœur de Notre-Dame en majeure partie sur sa cassette particulière, et ensuite le palais épiscopal, d'acheter de nombreuses maisons pour percer une rue devant la future façade, de fonder et de doter quatre abbayes, de bâtir deux ponts en pierre sur la Seine et la Marne, et laissa par testament de quoi faire une couverture de plomb pour le chœur de Notre-Dame.

Les évêques usèrent noblement, comme Maurice de Sully, de leur fortune personnelle et de leur ascendant sur les populations. De même que les moines avaient laissé leurs églises abbatiales comme des monuments impérissables de leur grandeur, à leur tour les évêques songèrent à affirmer leur puissance par la hardiesse de leurs créations artistiques ; et ce sentiment se trouvait d'accord avec le sentiment de la piété qui sentait alors le besoin de se manifester par la construction de belles églises dédiées surtout à la Mère de Dieu.

b) Concessions de dispenses. — Depuis longtemps s'était introduit dans l'Eglise l'usage de racheter par des offrandes pécuniaires des pénitences canoniques ou des mortifications obligatoires, comme l'abstinence du beurre en Carême. On appliqua ces aumônes à la construction des cathédrales, comme le prouve la dénomination de *Tour du Beurre* donnée à une tour de Rouen.

c) Concessions d'indulgences. — Les évêques accordèrent des indulgences aux personnes qui

faisaient des aumônes pour la construction des cathédrales ou en obtinrent du Saint-Siège.

— Les concessions d'indulgences en faveur de Saint-Pierre de Rome furent en effet le prétexte mis en avant par Luther pour sa révolte.

— Les évêques du moyen âge surent tirer un bon parti de ce système, sans en exagérer les conséquences. Les cathédrales de Paris, de Troyes, d'Amiens, etc., furent en partie construites au moyen des concessions d'indulgences.

d) Concessions des amendes. — Certains délits dont connaissaient les officialités diocésaines furent punis d'amendes au profit des cathédrales ; par ex., cela se fit pour la cathédrale de Tours, dans un concile provincial tenu en 1236.

e) Concession de la communauté de prières. — La communauté de prières servit aussi à stimuler la générosité des fidèles. Un prédicateur de Notre-Dame d'Amiens, vers 1260, promet à ceux de ses auditeurs qui délieront leur bourse participation intime aux prières de tous les moines et des 800 prêtres séculiers du diocèse, sans compter quantité de messes dites à l'intention des bienfaiteurs.

f) Les quêtes. — Elles étaient de grande importance. Si la cathédrale possédait quelques reliques vénérées, elle les confiait à des clercs d'une piété éprouvée et ceux-ci partaient à travers les villes et les campagnes. Lors de la restauration de la cathédrale de Laon, en 1114, les quêteurs allèrent une première année dans tout le nord de la France et la seconde jusqu'en Angleterre. Quand on voulut renouveler Notre-Dame de Senlis, en 1165, on comprit vite que l'exiguïté du diocèse ne laissait pas espérer d'abondantes aumônes, et Louis VII fut prié de munir de lettres de recommandation les clercs chargés de parcourir toutes les provinces du domaine royal pour recueillir les offrandes.

2° *Concours* DES CHAPITRES *et* DU CLERGÉ *pour les cathédrales.* — Les chapitres des cathédrales furent les dignes auxiliaires de leurs évêques, les secondant partout de leur activité personnelle et de leurs biens.

Le clergé et les fabriques des paroisses imitèrent ces exemples : une partie de leurs dîmes et de leurs revenus, quelquefois déterminée par l'évêque, comme à Beauvais en 1225, entra dans les caisses destinées à payer les cathédrales.

3° *Concours* DES LAÏQUES. — *a) Concours pécuniaire.* — Les bourgeois des villes donnaient des secours en argent. Ils se montraient d'autant plus généreux qu'ils étaient plus riches et plus directement intéressés à la construction de l'édifice. Le désir de voir leur ville s'enrichir d'un édifice qui ferait leur gloire, la vanité de clocher, le goût des arts, l'essor donné à l'industrie et au commerce par la présence d'un grand nombre d'ouvriers, tout cela ne pouvait que les entraîner aux plus grandes largesses. A Reims, la municipalité elle-même s'imposa pour une somme annuelle qui fut répartie entre la cathédrale et l'église Saint-Nicaise. Elle ne supprima ce secours qu'en 1295, vu l'état avancé des deux églises.

b) Concours personnel. — La construction des églises, au XII^e^ siècle, était une œuvre de foi et de piété à laquelle souvent prenaient part, sous la direction du maître d'œuvre, des personnes de tout rang, qui se trouvaient suffisamment rémunérées de leur labeur par la satisfaction de leur conscience. Quelques extraits d'une lettre écrite en 1145 par le supérieur d'un monastère de Normandie nous mettent au courant de leur manière d'agir :

> Qui n'a jamais vu des hommes d'armes et des femmes délicates plier leur cou sous le joug auquel ils se laissent atteler comme des bêtes de somme pour charrier de lourds fardeaux ? On les rencontre par milliers, traînant parfois une seule machine tellement elle est pesante, et transportant à de grandes distances du froment, du vin, de l'huile, de la chaux, des pierres et autres matériaux pour les ouvriers. Rien ne les arrête : ni monts, ni vaux, ni même les rivières qu'ils passent comme le peuple de Dieu. Mais la merveille est que ces troupes innombrables marchent sans bruit et sans désordre. Leurs voix ne se font entendre qu'au signal donné ; alors ils chantent des cantiques ou implorent merci pour leurs péchés... Arrivés à destination, les confrères environnent l'église ; ils se tiennent autour de leurs chars comme des soldats dans leur camp ; à la nuit tombante, on allume des cierges, on entonne la prière, on porte l'offrande sur les ruines sacrées ; puis le prêtre, les clercs, le peuple fidèle s'en retourne avec grande édification chacun dans son foyer, marchant avec ordre en psalmodiant et en priant pour les malades affligés.

D'après l'auteur de cette lettre, Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, c'était là un fait général, qui est d'ailleurs confirmé par l'histoire. Quand la cathédrale de Chartres eut été brûlée en 1194, non seulement les habitants du diocèse, mais les hommes de toutes les terres voisines jusqu'à la Normandie accoururent par bandes pour prendre part aux travaux, tant était grande la vénération pour la Vierge noire.

— Y avait-il une organisation régulière ?

— Pour construire une église, un hôpital, ou un pont, on créait une *confrérie* qui se chargeait d'organiser les secours. Des associations de « logeurs du bon Dieu », comme celle de Strasbourg, allaient de ville en ville construire des églises pour la gloire de Dieu. Ce fut l'origine des loges tant dégénérées, transformées en conciliabules sinistres, ou plutôt diaboliques.

II. CONSÉQUENCES DE CE MODE DE PROVENANCE DES RESSOURCES. — De là pour les maîtres d'œuvre l'obligation de viser à l'économie et de régler dans cet ordre d'idées la marche des travaux. Il n'était plus possible, par exemple, de procéder comme les Romains qui jetaient les fondations de l'édifice entier et en élevaient simultanément toutes les parties, méthode qui s'explique par la puissante organisation de l'Empire Le plus souvent, on commençait l'église par le chevet et on la construisait en plusieurs fois par tranches verticales successives. Ainsi procéda notamment saint Guillaume : « Il débuta par le chevet, » raconte son chroni-